



École nationale
d'administration
pénitentiaire

Catalogue de la formation continue

« Développons nos compétences »



Edito

Dans un contexte de recrutement massif, de surveillants pénitentiaires notamment, l'Énap mobilise largement ses ressources dans les différents dispositifs de formation initiale, tous corps et grades confondus. La confirmation du projet d'extension de notre site agenais entérine d'ailleurs cette identité forte d'école unique d'administration pénitentiaire. Nous sommes attachés à réunir l'ensemble des personnels de cette Institution pour que des valeurs communes se partagent, se transmettent et fondent un socle commun pluridisciplinaire autour du code de déontologie du service public pénitentiaire.

Cette mutualisation ne vise pas seulement les lauréats des différents concours de recrutement. Elle s'assoit aussi sur la rencontre entre les générations, entre les expériences. C'est pourquoi l'Énap reste ambitieuse dans son offre de formation continue. Son unité de formation interdisciplinaire et continue participe d'abord au déploiement du progiciel Harmonie-formation pour favoriser la diffusion des offres de formation en ligne, la planification et la gestion des sessions. C'est ensuite la proposition pédagogique qui a été reconsidérée en affinant les fiches pédagogiques et en s'attachant à répondre aux besoins des différents publics.

C'est aussi un réseau partenarial qui s'étoffe avec l'invitation de nombreux formateurs occasionnels, la collaboration avec les unités régionales « formation et qualifications » et autres acteurs de formation dans une approche interministérielle. Je souligne ici notamment l'offre de formation complémentaire proposée avec les autres écoles du Ministère de la Justice (ENG, ENM, ENPJJ) et illustrée par exemple par les nombreuses sessions relatives au greffe.

L'Énap assumera la présidence du réseau des écoles de service public (RESP) en 2019 et elle continuera à veiller à équilibrer son offre « métiers » et le développement de compétences transversales.

La formation continue sert en effet d'abord le développement des compétences dans une approche pragmatique et opérationnelle, notamment au travers de ses formations d'adaptation à la prise de fonction. Elle s'élargit néanmoins à la qualification universitaire en donnant accès au Master 2 « *Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme* » ou à l'individualisation des parcours de formation en répondant aux attentes des individus.

Ce catalogue veut s'inscrire dans le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'état 2018-2020 et refléter en même temps la richesse, la complexité et l'évolution des métiers pénitentiaires. Il poursuit, dans une parfaite cohérence, le même objectif que la réforme pédagogique par ailleurs conduite auprès des publics inscrits en formation initiale : une professionnalisation des agents associée à l'accompagnement de l'individu.

Ce catalogue est une invitation. Vous êtes les bienvenus à l'Énap.

Sophie Bleuet
Directrice de l'Énap

Procédure d'inscription

(valable uniquement pour les formations non obligatoires)

Le stagiaire est agent pénitentiaire ?

Son inscription à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

12 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription sur Harmonie formation. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap.

L'agent accède à la préinscription par le portail Harmonie.

Après avoir complété les champs dans le logiciel, l'agent imprime la fiche d'inscription, motive sa demande puis transmet la fiche à sa hiérarchie.

Le supérieur hiérarchique de l'agent donne son avis puis transmet le document au service formation.

Le formateur joint à cette fiche la fiche d'avis (*transmise dans l'appel à candidatures ou disponible sur les sites intranet et internet ENAP*), la complète puis transmet les deux fiches au CURFQ.

Le CURFQ complète la fiche avis et transmet les deux imprimés à l'Énap.

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation référent procède à la sélection (soit 5 semaines avant la date de formation).

Si la demande est ACCEPTEE

La liste est mailée aux CURFQ pour transmission aux établissements/SPIP pour informer les supérieurs hiérarchiques et une convocation est envoyée à l'agent via son mail justice nominatif avec un coupon de confirmation de participation.

(Pour les agents de la MOM c'est le CURFQ qui transmet les courriers aux agents).

L'agent DOIT confirmer par mail sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un agent inscrit sur la liste d'attente.

Si la demande est positionnée sur LISTE D'ATTENTE

La liste est mailée aux CURFQ pour transmission aux établissements/SPIP pour informer les supérieurs hiérarchiques et un mail d'information est envoyé à l'agent sur sa boîte justice nominative.

Si la demande est REJETEE

La décision est visible sur Harmonie via le portail de l'agent, 4 semaines avant la date de la formation.

Toutefois, l'Énap envoie un tableau général récapitulant les motifs de rejet aux CURFQ qui le transmettent aux formateurs concernés (qui peuvent ainsi communiquer le motif de rejet si l'agent le leur demande, le motif du rejet n'étant pas encore visible sur le portail de l'agent).

A l'issue de la FORMATION, il sera remis à l'agent :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

Par ailleurs, un tableau définitif des présences/absences sur chaque formation est envoyé aux CURFQ.

Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire ?

L'appel à candidature est diffusé sur les sites intranet et internet de l'Enap, 12 semaines avant la date de la formation.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 7 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidature.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, il devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Une **attestation de présence**
- Une **attestation de formation**

Modalités logistiques

1. Formations d'accès à un grade (ex : personnel technique (PT), personnel administratif (PA)...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : le petit déjeuner et le repas du soir sont partiellement à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements sont à la charge de l'Énap (pour les PA)

2. Formations d'accès à de nouvelles fonctions (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

3. Formation tout au long de la vie

➤ Pour les agents pénitentiaires :

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

➤ Pour les stagiaires non pénitentiaires,

Sauf exception, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

Selon l'évolution du plan de charge de l'Énap, certaines actions de formation continue pourraient être délocalisées en DISP. Les candidats retenus en seront informés pour confirmation de participation, si cette information ne figurait pas dans l'appel à candidature.

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

**MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE
DES INFRASTRUCTURES**

SECURITE

DROIT - GREFFE

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

FORMATIONS D'ADAPTATION

FORMATION DIPLOMANTE

FORMATIONS RESP

FORMATIONS ENM

VOYAGES D'ETUDE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Planifier et gérer le service des agents sous l'application ORIGINE - Initiation	3
Organiser le service des agents	4
Organiser et optimiser le service des agents	5
Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »	6
Gérer les absences pour raisons médicales	7
Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE	8
Découvrir les bases de la gestion administrative des ressources humaines	9
S'initier aux règles fondamentales des marchés publics	10
Maîtriser les règles de fonctionnement des achats publics - perfectionnement	11
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	12
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues	13
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP	14
Gérer les comptes nominatifs sous l'applicatif GENESIS	15
Assurer les fonctions de Correspondant handicap local (CHL) ou interrégional (CHI) pénitentiaire	16
Identifier les différentes positions administratives statutaires	17
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	18
Gérer les dossiers de retraite	NOUVEAU 19
Gérer les ressources humaines sous SIRH H@RMONIE	20
Gérer la retraite sous SIRH H@RMONIE	21

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Gérer les situations difficiles au niveau de l'accueil du public en SPIP	25
Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien	26
Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient	27
Identifier les principales composantes du grand banditisme contemporain	28
S'initier à la psychiatrie criminelle	29
Réaliser une analyse de groupe en psychiatrie criminelle	30
Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme	NOUVEAU 31
Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques	NOUVEAU 32
Identifier les caractéristiques des violences conjugales	NOUVEAU 33
Gestion de situation de violence : Se préserver et préserver l'auteur de l'agression	NOUVEAU 34
S'approprier les techniques de communication non violente	35
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1)	36
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)	37
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)	38
Animer des rencontres détenus/victimes(RDV), rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)	39
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3)	40
Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4)	41
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : la résidence d'artiste	42
Mettre en place, auprès des personnes détenues, des actions transversales autour de la coupe du monde de rugby	NOUVEAU 43
Utiliser la méthode Pilates auprès des personnes détenues: synergie des muscles et alignement du corps. MATWORK 1	NOUVEAU 44
Encadrer les activités physiques des personnes détenues atteintes de pathologies chroniques	NOUVEAU 45

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Prendre la parole en public	49
Accompagner les personnels victimes d'événements traumatisants - Premières démarches	50
Communiquer et développer des relations positives de travail	NOUVEAU 51
Manager dans la proximité en veillant à la cohésion d'équipe	52
Appliquer le droit syndical au sein de l'administration pénitentiaire	NOUVEAU 53
S'affirmer en osant prendre SA parole	54
Prendre en charge la souffrance au travail	NOUVEAU 55
Gérer ses émotions pour mieux communiquer	NOUVEAU 56

SOMMAIRE

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Assurer les fonctions d'assistant de prévention pénitentiaire.....	59
Contrôler les prestations Restauration-Hôtellerie-Cantines en gestion déléguée	60
Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	61
Acquérir les notions de base de l'ergonomie	62
S'approprier les missions de membres des CHSCTD	63
Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie.....	64

SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	67
Moniteur Conduite opérationnelle	68
Gestion du risque NRBC-E en services déconcentrés	69
Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2	70
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	71
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés... ..	72
Délégué local au renseignement pénitentiaire	73
Moniteurs de sécurité pénitentiaire	74

DROIT - GREFFE

Grefe grands débutants	77
Grefe initiation	78
Harmoniser les pratiques Greffe	79
Grefe perfectionnement – exécution des peines	80
Grefe perfectionnement – application des peines	81
L'exécution transfrontalière des peines.....	82
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	NOUVEAU 83
ENG – les fondamentaux de la procédure pénale	84
Les mineurs et la détention.....	85
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service correctionnel d'un tribunal de grande instance	86
ENG – Périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines	87
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines.....	88
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité pénale.....	NOUVEAU 89
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post -sentencielle.....	NOUVEAU 90
Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires.....	91
Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires	92
Harmonisation des pratiques APPI.....	93
Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP	94

INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Animer une formation en qualité d'intervenant occasionnel.....	97
--	----

SOMMAIRE

FORMATIONS D'ADAPTATION

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques	101
Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens.....	102
Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques	103
FAPF des adjoints administratifs Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs.....	104
FAPF des adjoints administratifs Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines	105
FAPF des adjoints administratifs Module : découvrir la gestion économique et budgétaire	106
Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation	107
FAPF des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire.....	108
Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires.....	109
FAPF des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	110
Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	111
Formation d'adaptation ERIS.....	112
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements – DFSPIP & adjoints.....	113

FORMATION DIPLOMANTE

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....	117
--	-----

FORMATIONS RESP

Les ateliers du service public (ASP)	121
--	-----

FORMATIONS ENM

Penser et aménager la peine.....	137
Victimes et procès pénal	138
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge.....	139
Le traitement judiciaire du renseignement	140
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	141
L'application des peines pour les mineurs	142
Les dérives sectaires	143
Crimes de sang, crimes de sexe	144
La prison en question	145
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives.....	146
Les 3 monothéismes	147
Actualité du droit de la peine	148
Psychiatrie et justice pénale	149
Mesures de sureté et dangerosité	150
La désistance	151
La justice pénale internationale.....	152

VOYAGES D'ETUDE

Voyages d'étude	155
-----------------------	-----



ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Planifier et gérer le service des agents sous l'application ORIGINE - Initiation -	3
Organiser le service des agents.....	4
Organiser et optimiser le service des agents.....	5
Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »	6
Gérer les absences pour raisons médicales	7
Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE	8
Découvrir les bases de la gestion administrative des ressources humaines.....	9
S'initier aux règles fondamentales des marchés publics.....	10
Maîtriser les règles de fonctionnement des achats publics - perfectionnement	11
Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues	12
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues.....	13
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP	14
Gérer les comptes nominatifs sous l'applicatif GENESIS	15
Assurer les fonctions de Correspondant handicap local (CHL) ou interrégional (CHI) pénitentiaire	16
Identifier les différentes positions administratives statutaires	17
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	18
Gérer les dossiers de retraite.....	19
Gérer les ressources humaines sous SIRH H@RMONIE	20
Gérer la retraite sous SIRH H@RMONIE.....	21

Planifier et gérer le service des agents sous l'application ORIGINE

- Initiation -

La formation ORIGINE INITIATION est destinée aux agents qui ont la mission de planifier le service au sein d'un établissement pénitentiaire ou d'une DISP avec le logiciel ORIGINE.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra être capable de :

- identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- gérer la fiche agent
- saisir quotidiennement les absences
- gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

Éléments du contenu

- Les différents paramètres
- Les postes, les programmes horaires, les fiches agents
- La gestion des plannings de congés
- La planification prévisionnelle
- L'affectation des agents sur les postes
- La saisie des motifs d'absence
- La saisie des régularisations
- La gestion des astreintes
- La gestion du badgeage
- L'exploitation des différents états

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation sur le logiciel ORIGINE

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 Jours

Dates :

Du 08/04/2019 (14h) au
12/04/2019 (12h)

Du 07/10/2019 (14h) au
11/10/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIA DAP

Public visé :

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents au niveau de l'établissement pénitentiaire ou de la DISP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Formation destinée à tout personnel qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Organiser le service des agents

Au travers de cette formation, il s'agit de proposer aux DIOS, adjoints DIOS, responsables du service et agents planificateurs en établissement une méthode permettant de :

- établir un service de travail dans le respect de la réglementation et des objectifs de l'AP
- maîtriser la gestion des heures
- bénéficier d'une approche du cadre réglementaire permettant d'optimiser le service des agents

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service
- Citer les points réglementaires incontournables
- Calculer le coût, en termes d'heures et de charge de travail, d'une organisation
- Elaborer le service des agents
- Exploiter les informations relatives à la maîtrise des heures
- Evaluer la faisabilité d'un service et d'un cycle de travail selon les directives données
- Identifier les sources d'optimisation des services

Eléments du contenu

- Calcul d'un exercice de référence
- Règles régissant les organigrammes de référence
- Rappel des grands principes de la circulaire ARTT
- Différents régimes de comptabilisation des heures
- Point sur les astreintes
- Présentation d'outils à la disposition des cadres
- Présentation des différents cycles de travail
- Impact de la suppression du matin/nuit
- Réalisation d'un schéma d'organisation
- Calcul d'une moyenne hebdomadaire
- Les chartes de gestion et de construction (circulaire du 02/04/2008)
- Les méthodes de comptabilisation des heures (dont la boule dynamique)
- Le droit aux congés et les différentes autorisations d'absence

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices d'application

Nombre de places : 20 places

Durée :
3 jours

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Joël CAMPENER
Laurent TCHANG TCHONG

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Public visé :
DIOS, adjoint DIOS,
responsable du service,
planificateur établissement

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Organiser et optimiser le service des agents

Cette formation, en 2 modules indissociables, propose aux cadres en DISP ou en établissement:

- d'acquérir les éléments de compréhension d'un service
- de maîtriser la gestion des groupes de travail
- de travailler sur des schémas d'organisation

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser une durée hebdomadaire moyenne (DHM)
- Maîtriser un organigramme de référence
- Mesurer les contraintes liées à la création d'équipes spécialisées et de postes fixes
- Calibrer les postes
- Créer ou intégrer un schéma d'organisation

Eléments du contenu

- **1^{er} module**
 - o Calcul d'un exercice de référence
 - o Règles régissant les organigrammes de référence
 - o Point sur les astreintes
 - o Présentation d'outils à la disposition des cadres
 - o Présentation des différents cycles de travail
 - o Impact de la suppression du matin/nuit
 - o Réalisation d'un schéma d'organisation
 - o Calcul d'une moyenne hebdomadaire
 - o Les chartes de gestion et de construction (circulaire du 02/04/2008)
 - o Les méthodes de comptabilisation des heures (dont la boule dynamique)
- **2^{ème} module**
 - o Exercices pratiques en sous-groupes sur les schémas d'organisation.
 - o Etudes de cas

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices d'application

Nombre de places : 20 places

Durée :

2 modules indissociables
de 3 jours puis 2 jours

Dates :

Module 1 : du 12/03/2019
(9h30) au 14/03/2019
(17h)

Module 2 : du 21/05/2019
(9h) au 23/05/2019 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenant :

Formateur associé Énap

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Public visé :

CE – Adjoints – DSP –
Attachés- Chef de
détention ou
Responsable RH en DISP
ou établissement

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Utiliser ORIGINE en SPIP sous profil « planificateur »

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement
- Mettre à jour la fiche agent
- Saisir au quotidien les différents types d'absences
- Corriger les anomalies
- Saisir les astreintes

Éléments du contenu

- Première connexion
- Présentation générale
- Utilisation des écrans du progiciel
- Paramétrages standards et spécifiques
- Fiche agent
- Les horaires
- Le badgeage
- La gestion des anomalies
- La gestion du planning journalier
- Module intranet
- Astreintes

Modalités pédagogiques

Utilisation du logiciel ORIGINE

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 02/04/2019 (14h) au
05/04/2019 (12h)

Du 22/10/2019 (14h) au
25/10/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur associé Énap

Public visé :

Avoir le profil de planificateur
ORIGINE en SPIP

Conditions d'admission / Pré requis :

Connaissance de
l'environnement WINDOWS
Connaissance des règles de
gestion des temps pratiquées
dans l'Administration
Pénitentiaire
Notions de la réglementation
de la gestion des ressources
humaines

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer les absences pour raisons médicales

La gestion des absences pour raisons médicales exige une bonne connaissance des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Comprendre le rôle de la médecine de prévention
- Comprendre le rôle du comité médical et de la commission de réforme
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire

Eléments du contenu

- Congé Maladie Ordinaire
- Le médecin de prévention
- Secret professionnel - Secret médical
- Congé de Longue Maladie
- Congé de Longue Durée
- Disponibilité d'office pour raisons de santé
- Accident de service - accident de trajet
- Maladie professionnelle
- Le comité médical
- La commission de réforme
- Le comité médical supérieur

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Du 04/03/2019 (14h) au
08/03/2019 (12h)

Du 14/10/2019 (14h) au
18/10/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formatrice associée
Énap

Public visé :

Personnels en charge ou
affectés en service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Disposer des bases en
matière de gestion des
RH

**Responsable de
formation :**

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Tenir la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- utiliser les diverses fonctionnalités de l'application de suivi de la régie Nacre
- utiliser le plan comptable Nacre (comptes et sous-comptes)
- appliquer les méthodes de contrôle interne comptable
- répondre aux exigences du comptable assignataire en matière d'arrêté comptable, de suivi et de justification des divers comptes de la régie.

Éléments du contenu

- La réglementation en vigueur ;
- Les règles de tenue de la comptabilité de la régie (les différentes écritures comptables ; les documents comptables et les pièces justificatives) ;
- Les diverses fonctionnalités de l'application Nacre ;
- Les modalités de clôtures journalières, mensuelles, annuelles de la régie CN et de contrôles internes ;
- Les modalités de consignations/reversements au comptable assignataire des valeurs pécuniaires des PPSMJ libérées, évadées ou décédées et de remises aux domaines des bijoux et objets de valeur en déshérence.

Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

Durée :
3 jours

Dates :
Du 04/03/2019 (14h30) au
07/03/2019 (12h)

Du 04/11/2019 (14h30) au
07/11/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Personnels affectés à la régie
des comptes nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir acquis les bases et
techniques générales de
gestion des comptes
nominatifs

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Découvrir les bases de la gestion administrative des ressources humaines

Pour assurer une gestion administrative du personnel de qualité, il est important d'en maîtriser les bases. Cette formation a pour objectif d'apporter une vision concrète de cette gestion et d'en comprendre l'environnement juridique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer l'organisation et l'environnement dans lesquels les gestionnaires de personnels exercent leurs activités
- identifier les fondamentaux des processus de gestion individuelle des agents (affectation, mobilité, avancement, ...)
- préparer tous les documents réglementaires liés à la gestion du personnel et en assurer le suivi

Éléments du contenu

- L'organigramme, les différentes catégories de personnels et leurs statuts
- Les formalités d'installation
- Le dossier individuel des agents
- Les positions administratives
- La notation
- L'avancement
- Les récompenses et distinctions
- La mobilité
- La discipline
- Les différents types de congés (bonifiés, maternité, formation, annuels ...)
- Le compte épargne temps
- Les congés maladie
- Les accidents de service
- L'allocation temporaire d'invalidité
- La cessation d'activité
- La prolongation d'activité
- Le capital décès et la pension de réversion
- La protection statutaire des personnels
- Les concessions de logement
- La réparation pécuniaire des objets et effets personnels détériorés en service
- Les remboursements de frais médicaux (lunettes – dents)
- La carte agent
- Présentation Harmonie

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 20 places

Durée :
2 modules indissociables
de 4 jours

Dates :
Module 1 : du 04/02/2019
(14h) au 08/02/2019 (12h)
Module 2 : du 11/03/2019
(14h) au 15/03/2019 (12h)

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Personnels récemment
affectés dans un service
de RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

S'initier aux règles fondamentales des marchés publics

L'obligation de maîtrise des dépenses et la recherche d'efficience optimale nécessitent la professionnalisation des « acheteurs » publics. Cette fonction exige des connaissances réglementaires et techniques dont les fondamentaux peuvent être acquis au cours de cette session.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- maîtriser le vocabulaire de base
- lister les acteurs et leur rôle
- définir les seuils de publicité
- expliquer le choix des procédures : adaptées ou formalisées
- lister les pièces constitutives d'un dossier
- utiliser les outils de rédaction : PLACE / ORME
- suivre l'exécution d'un marché public
- Identifier ses responsabilités

Éléments du contenu

- Environnement juridique et notions clés
 - o Éléments de contexte
 - o La réglementation nationale et la réglementation européenne
- Schéma d'organisation de la politique d'achat de l'État
 - o Paysage national, ministériel et régional.
 - o Acteurs et gouvernance
- Qu'est-ce qu'un processus d'achat ?
- Les outils de l'achat public
- Les marchés de fournitures et prestations
- Marchés et articulation avec CHORUS

Modalités pédagogiques :

Apports didactiques ; cas pratiques sur les marchés

Nombre de places : 20 places

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 19/03/2019 (9h) au
21/03/2019 (17h30)

Lieu :
Énap

Intervenants :
M. GENTY Mickael

Public visé :
Cadres de l'AP et
gestionnaires,

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Maîtriser les règles de fonctionnement des achats publics - perfectionnement

L'obligation de maîtrise des dépenses et la recherche d'efficacité optimale nécessitent la professionnalisation des « acheteurs » publics. Cette formation vise à permettre aux agents de maîtriser les concepts clés de l'achat public.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter un cadre réglementaire en perpétuelle évolution.
- Comprendre et piloter les procédures de marché;
- Connaître et utiliser les outils à disposition de l'acheteur public ;

Éléments du contenu

- Environnement réglementaire et acteurs clés ;
- Les achats et leur gouvernance nationale ;
- Les outils à disposition de l'acheteur ;
- Marchés et articulation financière.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques ; cas pratiques sur les achats

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

Du 13/05/2019 (14h30)
au 17/05/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés
ENAP
Prestataire

Public visé :

Cadres de l'AP et
gestionnaires

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Agents ayant déjà une
expérience en marché
public ou ayant suivi le
module de sensibilisation
aux marchés publics

**Responsable de
formation :**

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Mettre à exécution les condamnations pécuniaires des personnes détenues

Le gestionnaire des comptes nominatifs est destinataire de jugements sur les parties civiles, de saisies-attributions, de saisies-arrêts, d'avis à tiers détenteur... qui l'oblige à recouvrer ses fonds sur le pécule de la personne détenue. Cette formation vise à ce qu'il puisse maîtriser la nature de la pièce, la validité de ces mesures, leurs effets, les conditions et les limites de la saisie sur un pécule, ainsi que les différences qui les caractérisent.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Traiter et suivre les dossiers de parties civiles
- Procéder aux versements
- Situer l'action du fonds de garantie
- Distinguer les règles concernant les créances à recouvrer des créances objet de la saisie.
- Mettre en œuvre le recouvrement des créances détenues à l'encontre de la PPSMJ
- Utiliser les différentes fonctionnalités du menu dédié sous GENESIS

Éléments du contenu

- Les titres exécutoires applicables sur les comptes nominatifs
- Examen des divers titres non exécutoires
- Présentation des fonctionnalités dédiées de GENESIS

Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

Durée :

3,5 jours

Dates :

Du 02/04/2019 (14h30) au
05/04/2019 (12h)

Du 11/09/2019 (9h) au
14/09/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Personnels affectés à la régie
des comptes nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir acquis les bases et
techniques générales de gestion
des comptes nominatifs

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- repérer les PPSMJ éligibles à l'ouverture d'un livret d'épargne ;
- procéder à l'ouverture d'un livret d'épargne ;
- enregistrer les références bancaires d'un livret ;
- créditer un /des livrets à partir du pécule de libération ;
- consulter la liste des livrets d'épargne ouverts ;
- enregistrer les intérêts versés par la Banque Postale ;
- éditer un relevé de compte livret ;
- solder un livret d'épargne ;
- constituer un fichier de versements sur livrets ;
- répondre aux exigences des Centres financiers de la Banque Postale teneurs des comptes.

Eléments du contenu

- Etude des différentes fonctionnalités de l'application GENESIS ;
- Analyse de la réglementation relative à la tenue des comptes épargne ;
- Examen des différents formulaires à renseigner.

Modalités pédagogiques

Etudes de cas, utilisation des applicatifs informatiques

Nombre de places : 20 places

Durée :

2 jours

Dates :

Du 14/05/2019 (14h) au
16/05/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Personnels affectés à la
régie des comptes
nominatifs

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir acquis les bases et
techniques générales de
gestion des comptes
nominatifs

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels de l'AP.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Faire la distinction entre faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'Etat

Éléments du contenu

- Domaine et conditions de la protection statutaire
- Les personnes protégées
- Mise en œuvre de la protection statutaire
- Rôle de l'agent et de l'établissement
- Désignation et rémunération des avocats
- L'agent judiciaire de l'Etat
- Les infractions de presse
- L'indemnisation des personnels
- La quittance subrogatoire

Modalités pédagogiques

Réglementation, cas pratiques

Nombre de places : 20 places

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 02/04/2019 (9h) au
05/04/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Cadres de l'AP et
personnels affectés au
sein d'un service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Connaître les
fondamentaux de la
gestion des RH

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer les comptes nominatifs sous l'appliquatif GENESIS

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de

- maîtriser les diverses fonctionnalités de l'appliquatif de tenue de la comptabilité auxiliaire GENESIS
- procéder à l'enregistrement d'une personne détenue arrivant
- saisir des recettes, des blocages et des dépenses sur les pécules
- solder le pécule d'une personne détenue sortant
- éditer les diverses pièces comptables
- mettre en œuvre les méthodes de contrôle interne comptable

Éléments du contenu

- Les diverses fonctionnalités des applications GENESIS
- Le processus arrivants
- Cantines et achats extérieurs et blocages
- SAGI, TV et frigos
- Les subsides
- Les rémunérations
- Le processus sortants
- Edition des pièces comptables

Modalités pédagogiques

Études de cas, utilisation de GENESIS

Nombre de places : 20 places

Durée :
4 jours

Dates :
Du 04/02/2019 (14h30) au
08/02/2019 (12h)

Du 14/10/2019 (14h) au
18/10/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Personnels affectés à la
régie des comptes
nominatifs

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Avoir acquis les bases et
techniques générales de
gestion des comptes
nominatifs

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Assurer les fonctions de Correspondant handicap local (CHL) ou interrégional (CHI) pénitentiaire

Le correspondant handicap se doit de maîtriser sa mission afin d'assurer l'assistance et le maintien des personnes en situation de handicap au travail. Il joue un rôle d'impulsion, de conseil et d'assistance en ce qui concerne la politique de recrutement et d'insertion des travailleurs handicapés, en lien avec le responsable ressources humaines.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- reconnaître les différents acteurs
- définir les rôles de la SAMETH, CAP EMPLOI, MDPH
- définir le rôle de la section politique ministérielle du handicap
- souligner l'importance de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- énumérer des aides financées par le FIPHFP
- constituer un dossier de financement

Éléments du contenu

- Historique et définition du handicap
- Missions et lettre de mission du CHL
- Règlementation
- Les obligations de l'employeur : la loi du 11 février 2005 et l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Droit à compensation et non-discrimination
- Les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH)
- Modalités d'application en matière de recrutement et de maintien en emploi
- Rôle des représentations sociales dans notre perception des personnes handicapées et dans nos relations avec elles
- Nouvelle procédure d'un dossier de demande de financement de la compensation du handicap
- Les possibilités d'achat en milieu protégé
- La contribution au FIPHFP
- L'UGAP

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Exercices en sous-groupe
Mises en situation et jeux de rôle

Nombre de places : 20 places

Durée :
3,5 jours

Dates :
2^e semestre 2019

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Correspondants
handicap locaux et
interrégionaux
récemment nommés

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être nommé CHL / CHI

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les différentes positions administratives statutaires

Un fonctionnaire a des droits mais également des obligations.
La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent.
Les agents d'un service RH ont pour mission d'informer les personnels des règles générales qui régissent leur vie professionnelle

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- connaître les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir

Éléments du contenu

- L'activité
- Le détachement
- La mise à disposition
- La disponibilité
- Le congé parental
- Absence irrégulière et abandon de poste
- Le trentième

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 20 places

Durée :
4 jours

Dates :
Du 21/05/2019 (9h30) au
24/05/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Personnels en charge ou
affectés au sein d'un
service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Connaître les
fondamentaux de la
gestion des RH

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- définir la faute professionnelle
- lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- rappeler les droits de la défense de l'agent
- établir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- énumérer les diverses sanctions
- citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- citer les 3 types de recours

Éléments du contenu

- Généralités sur les procédures disciplinaires
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- Les droits de la défense
- Les sanctions
- L'exécution des sanctions

Modalités pédagogiques

Apports didactiques ; exercices.

Nombre de places : 20 places

Durée :

2,5 jours

Dates :

Du 08/04/2019 (14h30) au
10/04/2019 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Public visé :

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Conditions d'admission / Pré requis :

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer les dossiers de retraite

Vos agents quel que soit leur corps interrogent les services RH: quelles sont les conséquences pratiques des dernières réformes? Pouvez-vous calculer le montant de ma pension ? À quel âge pourrai-je partir ? Aurai-je une décote ? Puis-je cumuler emploi et retraite ?... Ces agents attendent que vous répondiez avec précision à toutes leurs interrogations, et que vous gériez efficacement leurs dossiers de retraite. Cette formation vous apportera les éléments de réponse nécessaires.

Objectifs pédagogiques

- Repérer les enjeux des dernières réformes de retraite
- Maîtriser le nouveau cadre juridique du régime des retraites de la fonction publique d'Etat
- Traiter un dossier de retraite et en maîtriser la procédure
- Calculer les droits à pension des agents

Éléments du contenu

- Rappel des textes et du cadre juridique
 - o Principales évolutions législatives et réglementaires apportées par les réformes de 2003 et 2010
- Constitution du droit à pension
 - o Le droit à pension
 - o Les périodes et services retenus pour la constitution du droit
 - o Age d'ouverture des droits : catégorie sédentaire et active
 - Exceptions : les départs anticipés
 - o Catégorie active : statut spécial de l'administration pénitentiaire
 - o Les situations particulières
 - o La limite d'âge : recul et prolongations d'activité
- Calcul d'une pension
 - o Éléments de calcul
 - o Suppléments de pension
 - Majoration pour enfants
 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)
 - Indemnité de sujétions spéciales de la pénitentiaire (ISSP)
- Radiation des cadres et entrée en jouissance des droits.
- Le droit à l'information retraite
 - o Relevé individuel de situation (RIS) - Estimation indicative globale (EIG)
- Le compte individuel de retraite (CIR)
 - o Filiation des données Harmonie, Pétrel et CONDOR
- L'Espace National Sécurisé des Agents Publics (ENSAP)
- Constitution du dossier de retraite
 - o Délais d'instruction des dossiers par l'employeur et par le SRE
 - o Pièces à fournir (nomenclature) – Formulaire

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : 20 places

Durée :
3 jours

Dates de la session :
Du 04/06/2019 (9h30) au
06/06/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Intervenantes DAP

Public visé :
Gestionnaires dans un
service RH

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer les Ressources Humaines sous SIRH H@RMONIE

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents.

Cette formation vise à permettre aux agents en charge des RH d'enregistrer sur Harmonie tout ce qui concerne la situation familiale et professionnelle des agents de l'AP.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Mettre à jour la situation familiale d'un agent
- Gérer la mobilité
- Gérer le compte épargne temps
- Saisir les différents types d'arrêts de travail et de congés

Éléments du contenu :

Session 1- Découverte H@rmonie , mobilité et saisie d'un acte de gestion

- **Découverte H@rmonie : présentation générale**

Se connecter – naviguer / Consulter le dossier d'un agent / Mettre à jour la situation familiale d'un agent (mariage, divorce) / Enregistrer la naissance d'un enfant / Enregistrer un changement d'adresse

- **Gestion de la mobilité**

Saisir des vœux dans l'infotype 9509 / Saisir des vœux dans l'infotype 9504 / Saisir des vœux via le portail intranet du MJ / Saisir un procès-verbal d'installation

- **Saisir un acte de gestion**

Apprendre à saisir une décision / Saisir un temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique)

- **Le compte épargne temps**

Session 2 – Gestion des congés

- **Congés liés à la maladie**

Saisir un congé ordinaire de maladie pour les titulaires (CMO)

Transformer un CMO en CLM

Saisir une demande de congé de longue maladie

Saisir une demande de congé de longue durée

Saisir un accident du travail

- **Congés liés à la famille**

Saisir un congé de maternité

Saisir un congé de paternité

Saisir un congé d'adoption

Saisir un congé parental

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel

Les stagiaires devront se munir de leur code accès à HARMONIE

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 modules
indissociables de 3
jours

Dates des sessions :

Module 1 : Du
18/06/2019 (9h) au
20/06/2019 (17h)

Module 2 : Du
17/09/2019 (9h) au
19/09/2019 (17h)

Lieu :

Enap

Intervenants :

Formateurs associés
ENAP

Public visé :

Agents en charge des
RH

Conditions d'admission

/ Pré requis :

Disposer du code
accès HARMONIE

Responsable de formation :

Eric.macor@justice.fr

Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer la retraite sous SIRH Harmonie

Le Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) H@rmonie est une application permettant d'assurer le suivi et la gestion dématérialisée des données personnelles, administratives et financières des agents.

Cette formation vise à permettre aux stagiaires, agents en charge des RH, de gérer efficacement les dossiers de demande de retraite.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de saisir les actes de gestion liés à la demande de retraite d'un agent.

Eléments du contenu

- Service national non suivi d'un engagement - Infotype 9081
- Service national suivi d'un engagement - Infotype 9030
- Services antérieurs de titulaires militaires - Infotype 9030
- Bénéfices de campagne - Infotype 9151
- Bonifications pour services aériens et sous-marins - Infotype 9151
- Bénéfices d'études préliminaires - Infotype 9151
- Services antérieurs de titulaires civils - Infotype 9030
- Services validés continus à temps complet - Infotype 9030
- Services validés continus à temps incomplet - Infotype 9030
- Services validés discontinus - Infotype 9030
- Bonifications accordées aux professeurs de l'enseignement technique - Infotype 9151
- Bonifications pour services civils rendus hors d'Europe - Infotype 9151
- Bonification / Majoration pour enfant - Infotype 9151
- Présentation du simulateur de retraite

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Mises en situation sur le logiciel **(Les stagiaires devront se munir de leur code d'accès à HARMONIE)**

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Dates:

Du 12/03/2019 (9h) au
14/03/2019 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs associés
Énap

Public visé :

Personnels débutant
sur le logiciel SIRH
HARMONIE

Conditions d'admission /

Pré requis :

Disposer du code accès
HARMONIE

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Gérer les situations difficiles au niveau de l'accueil du public en SPIP.....	25
Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien ...	26
Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient	27
Identifier les principales composantes du grand banditisme contemporain.....	28
S'initier à la psychiatrie criminelle.....	29
Réaliser une analyse de groupe en psychiatrie criminelle	30
Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme.....	NOUVEAU31
Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques.....	NOUVEAU32
Identifier les caractéristiques des violences conjugales.....	NOUVEAU33
Gestion de situation de violence : Se préserver et préserver l'auteur de l'agression.....	NOUVEAU34
S'approprier les techniques de communication non violente.....	35
Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1).....	36
Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)	37
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)	38
Animer des rencontres détenus/victimes(RDV), rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)	39
Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3)	40
Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4)	41
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : la résidence d'artiste	42
Mettre en place, auprès des personnes détenues, des actions transversales autour de la coupe du monde de rugby.....	NOUVEAU43
Utiliser la méthode Pilates auprès des personnes détenues: synergie des muscles et alignement du corps. MATWORK 1.....	NOUVEAU44
Encadrer les activités physiques des personnes détenues atteintes de pathologies chroniques.....	NOUVEAU45

Gérer les situations difficiles au niveau de l'accueil du public en SPIP

Dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes sous-main de justice, les agents en charge de l'accueil physique et téléphonique des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) reçoivent chaque jour un public très diversifié.

Les agents en charge de cet accueil sont fortement sollicités et doivent faire face à un public exigeant parfois impatient.

Aussi, de plus en plus souvent, leurs missions exposent ces personnels à un risque de situation d'agressivité qui peut aller de l'incivilité aux menaces de violences physiques.

Ces situations ont un impact psychologique important sur l'ensemble des agents.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- développer des techniques et outils permettant de gérer avec plus d'aisance les interlocuteurs agressifs, énervés ou menaçants, au téléphone ou en face à face
- gérer son stress et ses propres émotions

Éléments du contenu

- Comprendre le conflit
- Les concepts d'agressivité, d'incivilités, de violence, de colère et de frustration
- Prendre de la distance face à une situation conflictuelle
- Etablir la communication : les règles relationnelles
- Mieux comprendre les principes de l'agressivité pour mieux la contrôler
- La peur et les réactions à la peur
- La maîtrise des émotions dans les situations d'agression

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation vécues

Echanges d'expériences

Questionnaire préliminaire recensant les situations vécues auxquelles les agents sont exposés

Nombre de places : 15 places

Durée :
2,5 jours

Dates de la session :
1^{er} semestre 2019

Lieu :
Énap

Intervenants :
SIC Formations

Public visé :
Personnels administratifs
chargés de l'accueil
physique et
téléphonique d'un SPIP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Utiliser les outils triptyques cliniques (Historiogramme, Chôrogramme et Génogramme) comme supports d'entretien

L'outil triptyque a pour but une optimisation de la démarche participative (une co-élaboration), par laquelle les PPSMJ saisissent le sens de leur histoire et la transforment en vue d'une non répétition des faits.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les concepts et les outils Génogramme, Historiogramme et Chôrogramme.
- Repérer comment et quand introduire les outils dans le suivi des PPSMJ.
- Mener des entretiens individuels avec le support du génogramme et de l'historiogramme.
- Repérer à travers ces 3 outils les mécanismes inhérents à la récurrence et aux répétitions
- Repérer, à travers le Génogramme, des répétitions et/ou des mécanismes de reproduction,
- Visualiser, recenser et analyser les répétitions, à travers l'Historiogramme,
- Repérer, à travers le Chôrogramme, les champs d'investissement de la personne.
- Affiner sa capacité d'évaluation (sociétale, familiale, professionnelle, judiciaire et criminologique)

Éléments du contenu

- Présentation du Génogramme, de l'Historiogramme et du Chôrogramme comme média d'entretien et de suivi des mesures
- Analyse, recensement, traduction, interprétation à partir des outils.
- Mise en situation des participants avec l'utilisation de Génogrammes, Historiogrammes et Chôrogrammes.
- Reprise des questions émanant de cette mise en situation

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques et apports didactiques.
Vignettes cliniques.
Échanges à partir des pratiques des participants.
Travaux pratiques en petits groupes.
Remise d'un dossier pédagogique.
Analyse des pratiques professionnelles

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 modules indissociables de
2 jours + 2 jours par session

Date : 2 sessions

-1^{ère} session :

- Du 04/02/2019 (14h) au 06/02/2019 (12h)
- Retour d'expérience du 26/06/2019 (14h) au 28/06/2019 (12h)

-2^{ème} session :

- Du 03/04/2019 (14h) au 05/04/2019 (12h)
- Retour d'expérience du 03/07/2019 (14h) au 05/07/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Philippe GENUIT

Public visé :

CPIP

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

joelle.giriaux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les problématiques actuelles issues de la géopolitique du Moyen Orient

Comprendre les évolutions majeures du Moyen Orient à travers son histoire, analyser son évolution et l'impact de celle-ci sur les communautés musulmanes en France ... autant d'éléments devant faciliter la prise en charge des détenus ou personnes suivies radicalisées.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les évolutions majeures du Moyen Orient à travers l'étude de son histoire politique
- Identifier son basculement en 2011 suite aux printemps arabes
- Analyser l'évolution régionale du Moyen Orient depuis cette période
- Identifier les impacts des évolutions au Moyen Orient sur les communautés musulmanes en France

Éléments du contenu

- Histoire longue de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient
- L'univers politique arabe
- Les soulèvements arabes de 2011 et leurs conséquences
- Daech, Al Qaida et l'actualité des mouvements djihadistes
- Les dynamiques régionales actuelles
- Géopolitique du Moyen Orient : quels impacts sur les communautés musulmanes en France ?
- Comportements religieux en islam de France : un retour de l'islam ?

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 30 places

Durée :

5 jours

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Charles THEPAUT
Samir AMGHAR

Public visé :

Personnels pénitentiaires

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les principales composantes du grand banditisme contemporain

Cette formation propose d'identifier la grande criminalité contemporaine par l'étude thématique de ses composantes.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le fonctionnement des réseaux criminels corses et des pays de l'Est
- Repérer les caractéristiques de la délinquance des quartiers
- Identifier les modalités des trafics de stupéfiants et les moyens de lutte
- Identifier les modalités de la cyber criminalité et les moyens de lutte
- Repérer les signes corporels distinctifs de la criminalité organisée
- Identifier les impacts économiques des trafics internationaux

Éléments du contenu

- Les entreprises criminelles en France
- La criminalité d'Europe de l'Est
- Les réseaux criminels corses
- La délinquance dans les quartiers
- Les trafics de stupéfiants
- Les signes corporels distinctifs
- La cyber criminalité

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 30 places

Durée :

4 jours

Dates :

du 03/06/2019 au
07/06/2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Policiers, gendarmes,
journaliste

Public visé :

Personnel Pénitentiaire et
magistrats

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

S'initier à la psychiatrie criminelle

Les symptômes de dangerosité potentielle tels que les présentent certains sujets : pathologies, antécédents, réactivité comportementale..., tous les « signaux » émis qui peuvent évoquer l'imminence d'un passage à l'acte, font écho chez les personnels. Ils génèrent souvent crainte et anxiété et les questionnent quant à la conduite adéquate à tenir. Cette formation apportera des éléments de compréhensions susceptibles de faire évoluer les comportements.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les structures de personnalité
- Différencier les pathologies psychiatriques
- Identifier le lien entre déviances malades et déviances criminelles
- Repérer et analyser les comportements qui font signe
- Repérer les politiques de santé mentale en milieu carcéral
- Identifier la place de l'expertise médico légale dans la procédure judiciaire et son impact dans l'évaluation de la dangerosité.

Éléments du contenu

- Le normal et le pathologique
- Les soins pénalement ordonnés
- Les auteurs d'infraction à caractère sexuel et leur prise en charge
- Criminalité et folie
- La dangerosité psycho criminelle
- L'évaluation de la dangerosité

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 30 places

Durée :

5 jours

Date : 2 sessions

- Du 11/02/2019 au 15/02/2019
- Du 24/06/2019 au 28/06/2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Consultants extérieurs,
Médecins psychiatres,
psychologues cliniciens...

Public visé :

Tout public intervenant
en milieu pénitentiaire

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Réaliser une analyse de groupe en psychiatrie criminelle

La méthode d'analyse en groupe se base sur une approche herméneutique.

A partir d'observations de cas vécus par les CPIP, les divergences et les convergences d'interprétations sont recensées et travaillées.

L'objectif est d'articuler les compréhensions individuelles et les modèles explicatifs dans une nouvelle compréhension issue des confrontations au sein du groupe d'analyse.

Une réflexion théorique se construit qui permet de rendre compte de la cohérence des convergences et d'analyser les divergences subsistantes.

Cette démarche devrait déboucher sur le changement social, le travail théorique amenant à changer l'action qui elle-même modifie la théorie qui elle-même expliquera les changements opérés.

Objectifs Pédagogiques

L'objectif est d'articuler les compréhensions individuelles et les modèles explicatifs dans une nouvelle compréhension issue des confrontations au sein d'un groupe d'analyse.

Ce groupe, formé de CPIP ayant déjà suivi la formation psychiatrie criminelle, analyse les observations faites par ses membres grâce à l'animateur qui fait émerger les convergences et les divergences d'interprétations.

Éléments du contenu

Echanges autour de situations présentées par les stagiaires.

Modalités pédagogiques

Analyse des pratiques

Nombre de places : 15 places

Durée :

4 jours

Date :

Du 18/09/2019 au
20/09/2019

Lieu :

Énap

Intervenant :

Christophe ADAM

Public visé :

CPIP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Avoir participé aux sessions Énap psychiatrie criminelle en 2017 ou 2018.

Sélectionner une situation professionnelle en lien avec la thématique principale afin d'être en mesure de la présenter oralement.

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les caractéristiques de la pédopornographie et de l'exhibitionnisme

La pédopornographie et l'exhibitionnisme sont 2 infractions qu'il est parfois difficile à aborder en entretien. Cette formation (en deux temps) vise à permettre aux agents d'identifier les caractéristiques des auteurs de ces infractions dans un objectif de prise en charge optimale.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les profils cliniques des auteurs de pédopornographie et d'exhibitionnisme
- Identifier les facteurs de risques en matière de pédopornographie
- Classifier les exhibitionnistes
- Evaluer les sujets violents

Eléments du contenu

- Rappels sur les agressions sexuelles (traits de personnalité, pathologie de la relation, passage à l'acte polyfactoriel, profils cliniques, aspects psychopathologiques)
- Eléments sur la pédopornographie (clinique, profils, facteurs de risque)
- Eléments sur les exhibitionnistes (profils cliniques, classifications...)
- Grilles d'évaluation

Modalités pédagogiques

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module : retour d'expérience, études de cas (situations amenées par les stagiaires), mises en situation

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 modules de 2 jours indissociables

Dates :

Module 1 : du 09/09/2019 (14h) au 11/09/2019 (12h)

Module 2 (retour d'expérience) du 04/11/2019 (14h) au 06/11/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Alain JAVAY

Public visé :

Personnels d'insertion et de probation

Conditions d'admission / Pré requis :

Les agents s'engagent à être présents lors des 2 modules

Responsable de formation :

joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier et évaluer les conduites psychopathiques et sociopathiques

Les personnels d'insertion et de probation sont de plus en plus souvent confrontés à des comportements sociopathiques et psychopathiques. Cette formation (en deux temps) vise à permettre aux agents de clarifier ce qui relève du normal et du pathologique mais aussi d'être en capacité d'évaluer ces personnalités « complexes » dans une logique d'optimisation des prises en charge.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Repérer ce qui relève du normal et du pathologique
- Évaluer autour de marqueurs spécifiques les sociopathies et psychopathies

Éléments du contenu

- Classifications personnalités dyssociales, sociopathies...
- Aspects épidémiologiques
- Du normal au pathologique
- Les grilles d'évaluation

Modalités pédagogiques

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module : retour d'expérience, études de cas, mises en situation

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 modules de 2 jours indissociables

Date :

Module 1 : du 15/04/2019 (14h) au 17/04/2019 (12h)

Module 2 (retour d'expérience) du 22/05/2019 (14h) au 24/05/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Alain JAVAY

Public visé :

Personnels d'insertion et de probation

Conditions d'admission / Pré requis :

Les agents s'engagent à être présents lors des 2 modules

Responsable de formation :

joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les caractéristiques des violences conjugales

Les personnels d'insertion et de probation interviennent souvent dans des situations de violences intrafamiliales. Cette formation (en deux temps) vise à leur permettre d'identifier les spécificités de la violence conjugale.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier l'ampleur du phénomène en France
- Repérer les différentes formes de violences conjugales
- Identifier les interactions entre auteur, victimes et enfants

Éléments du contenu

- Les différentes formes de violence
- Épidémiologie
- Lecture de la violence (sociologique, psychologique, criminologique)
- L'auteur, la victime, l'enfant

Modalités pédagogiques :

- 1^{er} module : apports théoriques essentiellement
- 2^{ème} module: retour d'expérience, études de cas (situations amenées par les stagiaires), mises en situation

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 modules de 2 jours
indissociables

Date :

Module 1 : du 01/04/2019
(14h) au 03/04/2019 (12h)

Module 2 (retour
d'expérience) du
20/05/2019 (14h) au
22/05/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenant :

Alain JAVAY

Public visé :

Personnels d'insertion et
de probation

Conditions d'admission / Pré requis :

Les agents s'engagent à
être présents lors des 2
modules

Responsable de formation :

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gestion de situation de violence : Se préserver et préserver l'auteur de l'agression

La violence implique toujours soi et l'autre et peut prendre toutes sortes de chemins. Par ce qu'elle génère chez nous, c'est un sujet difficile à aborder, parfois nié, souvent dissimulé, pas assez travaillé.

La violence est pourtant réelle et bien présente dans nos quotidiens professionnels.

Comment y faire face ? Comment la gérer ? Comment travailler avec ? Quel sens y donner et comment réagir pendant et après sans perdre de vue notre posture professionnelle ? Comment transformer la violence, synonyme souvent de fin de prise en charge, en objectif de travail ?

Cette formation invite à la réflexion sur le sens de l'acte, et accompagne les agents dans l'élaboration et la préparation afin d'être en mesure de mieux gérer la violence, de s'en préserver et de préserver aussi son auteur.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de cette formation le stagiaire sera capable de :

- Définir et distinguer violence et agressivité
- Identifier les mécanismes et enjeux de la violence
- Gérer son stress, gérer physiquement des situations dégradées sans tomber soi-même dans un comportement violent par l'approche des techniques de limitations de mouvements et de gestes contenant
- Identifier les dynamiques des passages à l'acte violents
- Elaborer des procédures de prise en charge et d'accompagnement de situations de violence

Eléments du contenu

- Séances d'apports théoriques et échanges autour de la violence
- Séances d'exercices de gestion physique et apprentissage des techniques de limitations de mouvements
- Elaboration de modalités de travail autour de cette problématique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices et mises en situation de de gestion physique (tenue adaptée requise)

Alternance des approches et des apports théoriques et pratiques

Echanges, débats

Nombre de places : 18 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 01/04/2019 (14h) au
05/04/2019 (12h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Delphine THEAUDIN
psychologue clinicienne
Thierry QUEAU SLEIMAN
directeur
d'établissement de
placement à la PJJ
développeur et moniteur
TLM

Public visé :

CPIP et personnels de
surveillance

Conditions d'admission /

Pré requis :

Tenue de sport
obligatoire

Responsable de formation :

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

S'approprier les techniques de communication non violente

La communication non violente offre des possibilités d'échanges sereins et respectueux. La formation proposée aborde la communication non violente (CNV) comme outil de la prise en charge des personnes placées sous-main de justice.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Développer une communication bienveillante, empathique envers autrui et envers soi-même
- Transformer les conversations difficiles en dialogues constructifs
- Résoudre les conflits calmement et en toute confiance

Éléments du contenu

- Les champs d'application et l'approche CNV
- Les 4 étapes du processus de communication non violente
- Les techniques et outils Se connecter à l'intention de son interlocuteur

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation

Nombre de places : 15 places

Durée :

5 jours

Date :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire

Public visé :

CPIP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

joelle.giraux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1)

Dans le cadre du Module 1 intitulé « généralités sur les rencontres restauratives », il s'agit de s'approprier les principes de base de la justice restaurative.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Éléments du contenu

- La (re)découverte et les définitions de la justice restaurative
- Le cadre normatif de la justice restaurative
- La mise en œuvre globale des rencontres restauratives (protocole, déroulement et interactions)
- Partenariats et coordination
- Les membres de la communauté
- L'orientation des infracteurs
- La préparation des rencontres restauratives
- L'animation des rencontres restauratives
- Approche psychologique et sociale des rencontres restauratives

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation

Nombre de places : 20 places

Durée :
30 heures

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Prestataire issu du
marché public

Public visé :
Personnels pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Coordonner des cercles de soutien et de responsabilité (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré aux cercles de soutien et de responsabilité (CSR) a pour objectif principal de former les agents y participant à l'organisation et à la coordination de ce type de dispositif mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le protocole
- Identifier le fonctionnement des cercles de soutien et de responsabilité
- Identifier le déroulement d'un CSR
- Mettre en œuvre les enseignements liés à la constitution d'un CSR

Éléments du contenu

- Historique et généralités sur les cercles de soutien et de responsabilité
- Présentation générale du protocole
- Convention de partenariat, groupe projet et cahier des charges
- Recrutement formation et missions du coordonnateur du cercle
- Recrutement du membre principal du cercle (personne détenue)
- Choix, formation et missions des bénévoles du premier cercle
- Choix et missions des membres du second cercle
- Déroulement du cercle

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Date :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire issu du
marché public

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels associatifs

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

A déterminer

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré à la médiation restaurative a pour objectif principal de former les agents y participant à la préparation et à l'animation de ce type de dispositif mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus de médiation et son déroulement
- Identifier le protocole des Médiations Restauratives
- Identifier les éléments nécessaires à la préparation de la rencontre
- Identifier les éléments importants lors de l'animation de la rencontre
- Identifier le cadre de la médiation

Eléments du contenu

- Rappel théorique sur le processus de médiation
- Rappel théorique du déroulement du processus
- Savoir être, savoir faire
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, groupe projet, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux de la préparation à la rencontre
- Aspects généraux de la rencontre de médiation
- Cadre de la médiation
- Déroulement de médiations restauratives sur la semaine (entretiens de préparation, rencontres de médiation)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Jeux de rôle
Méthode participative
Analyse critique

Nombre de places : 16 places

Durée :

5 jours

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire issu du
marché public

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels associatifs

Conditions d'admission /**Pré requis :**

A déterminer

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Animer des rencontres détenus/victimes(RDV), rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2)

Le module 2 « justice restaurative » consacré aux rencontres détenus/victimes (RDV) et aux rencontres condamnés/ victimes (RCV) a pour objectif principal de former les agents y participant à l'animation de ces rencontres mais aussi de leur donner suffisamment d'informations pour leur permettre de présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et aux partenaires.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes phases préparatoires
- Identifier le déroulement des RDV/RCV
- Mettre en œuvre les enseignements liés à la préparation des rencontres
- Mettre en œuvre les techniques d'animation des rencontres

Éléments du contenu

- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation générale du protocole (convention de partenariat, comité de pilotage, cahier des charges, évaluation)
- Aspects généraux et techniques de la préparation et de l'animation des rencontres
- Mises en situation sur la base de la réalisation d'une RDV (entretiens préparatoires, rencontres de groupes préparatoires personnes victimes et personnes auteurs, réalisation des 5 séances plénières, rencontre bilan)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation

Nombre de places : 16 places

Durée :

5 jours

Date :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire issu du
marché public

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels associatifs

Conditions d'admission /**Pré requis :**

A déterminer

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Analyser les pratiques de Justice restaurative (module 3)

Le module 3 « justice restaurative » consacré à l'analyse des pratiques a pour objectif principal de permettre aux agents ayant participé à l'organisation et/ou à l'animation d'un dispositif de Justice Restaurative de pouvoir échanger sur cette expérience mais aussi de bénéficier d'une supervision a posteriori.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser des pratiques de rencontres restauratives
- Comprendre les enjeux de la supervision technique, déontologique et éthique des rencontres restauratives

Éléments du contenu

- Analyse des pratiques : orientation, préparation, animation, clôture de la rencontre restaurative
- Les membres bénévoles de la communauté
- Éléments psychologiques et sociaux des situations rencontrées lors de l'animation des mesures de justice restaurative
- Outils d'analyse dans le cadre de la supervision technique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations
Analyse des pratiques

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation

Nombre de places : 15 places

Durée :

5 jours

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire issu du
marché public

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels associatifs

Conditions d'admission /**Pré requis :**

A déterminer

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Animer des formations en justice restaurative (Justice restaurative module 4)

Le module 4 « justice restaurative » consacré à la formation de formateurs en justice restaurative a pour objectif principal de faciliter les transferts de connaissance en matière de justice restaurative.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation les agents seront en capacité de :

- Former à la justice restaurative
- Encadrer la mise en place de projets de rencontres restauratives en milieu ouvert ou fermé

Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique :
 - o Former au sein de son service aux principes généraux de la justice restaurative
 - o Sensibiliser aux modalités d'accompagnement d'un programme de justice restaurative
 - o Construction et adaptation d'outils pédagogiques
 - o Elaborer une session de formation en justice restaurative
- Prise de parole en public
 - o Théorie de la communication
 - o Posture personnelle et positionnement pédagogique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Aspects praxéologiques
Mises en situation

Informations complémentaires

Évaluation écrite au cours de la formation ou jury d'évaluation

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire issu du
marché public

Public visé :

Personnels pénitentiaires
Personnels associatifs

Conditions d'admission /**Pré requis :**

A déterminer

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire : la résidence d'artiste

Les expériences de résidence artistique sur les territoires se multiplient. De fait, elles se développent aussi dans nos établissements pénitentiaires. S'inscrire alors dans une telle démarche vient interroger nos attentes avec les artistes, notre public présumés, voir le projet artistique et culturel au cœur de la détention. En s'appuyant sur l'expérience que l'Énap mène depuis plusieurs années ainsi que d'autres partenaires, cette formation propose de réfléchir sur le dispositif « résidence d'artiste » et son impact sur les pratiques professionnelles.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les expressions de toutes les formes de l'action culturelle au profit de la PPSMJ.
- Appliquer une méthodologie d'élaboration de projet efficace.
- Identifier les acteurs – publics et privés – engagés dans l'accompagnement de projets culturels.
- Repérer et sélectionner les éléments de fond et de forme de nature à valoriser le projet présenté

Éléments du contenu

- Apports méthodologiques du projet culturel et construction d'un projet personnalisé.
- Etat des lieux des diverses offres culturelles
- Les différentes formes de partenariat.
- Réflexion sur les notions de culture réciproque, acculturation

La formation est construite en 2 modules :

- Le Module 1 propose une approche réflexive, théorique et méthodologique
- Le Module 2 permet une immersion et la mise en œuvre de cas pratiques au cœur de projets artistiques

Modalités pédagogiques :

- Apports didactiques et méthodologiques.
- Production d'un projet culturel à partir des apports amenés par les participants dans le cadre de leur service ou établissement.
- Echanges d'expériences

Modalités logistiques :

L'inscription à la formation vous engage à suivre les deux modules complémentaires.

A l'Énap, l'hébergement gratuit sur le site est soumis au plan de charge des formations encore incertain à ce jour. A défaut, les frais d'hébergement seront à la charge des services employeurs.

Sur Marseille, les frais d'hébergement et de restauration seront à la charge des services employeurs.

Nombre de places : 20 places

Durée :

2 modules indissociables de 4 jours

Dates :

2^{ème} trimestre 2019 **et** 3^{ème} trimestre 2019

Lieu :

Énap et Marseille

Intervenants :

Consultant spécialisé
Représentants du
ministère de la culture et
de la Communication
Professionnels
pénitentiaires

Public visé :

Tout professionnel
engagé dans l'action
culturelle au profit de la
PPSMJ

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre engagé(e) dans
l'action culturelle au
profit de la PPSMJ
Les agents s'engagent à
être présents lors des 2
modules

Responsable de formation :

nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Mettre en place, auprès des personnes détenues, des actions transversales autour de la coupe du monde de rugby

Cette formation, inscrite dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice, a pour objectif de proposer aux intervenants des établissements pénitentiaires des apports théoriques et pratiques afin d'organiser un cycle rugby à l'occasion de la coupe du monde de rugby au Japon en septembre 2019.

Cette compétition sportive est l'occasion de proposer diverses actions transversales entre le responsable local de l'enseignement, le service médical, le SPIP et les moniteurs de sports.

Les thèmes abordés seront en lien avec la culture du pays hôte et du rugby tant sur l'organisation de la compétition que sur le versant santé de la discipline.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Présenter le pays organisateur.
- Citer les points clés de la compétition.
- Catégoriser les concepts de préventions
- Mettre en œuvre des séances de rugby-santé.

Éléments du contenu

- Définition des différentes notions de prévention :
 - o Universelle, sélective et ciblée
 - o tant en prévention Primaire que secondaire.
- Le Japon
 - o Histoire & géographie
 - o Culture et valeurs
- La coupe du monde
 - o Histoire
 - o Organisation de la 9^{ème} édition
- Le rugby Santé
 - o Règles
 - o Encadrement et Pédagogie de l'activité.

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation.

Nombre de places : 15 places (par session)

Durée :

4 jours

Dates :

Semaines 25 et 26

Lieu :

Énap

Intervenants :

Médecin
Intervenants Énap
Intervenants FFR
Les amis de NISHINOMIYA

Public visé :

Moniteurs de sport
Personnels des EPM
Personnels des SPIP

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir un projet à caractère sportif en lien avec la coupe du monde de rugby et la santé.
Avoir des notions de rugby.

Responsable de formation :

Joel.capucci@justice.fr
05.47.49.30.09

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Utiliser la méthode Pilates auprès des personnes détenues: synergie des muscles et alignement du corps. MATWORK 1

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice.

Elle respecte en cela les orientations en matière culturelle et sportive de l'administration pénitentiaire. L'objectif est de développer des activités adaptées aux publics détenus dont l'état de santé ou la vulnérabilité éloigne des pratiques sportives.

Ce module de formation a pour objectif de proposer aux intervenants des établissements pénitentiaires des apports théoriques et pratiques afin d'organiser auprès des personnes détenues un cycle Méthode PILATES.

La méthode PILATES est abordée ici à différents niveaux de prévention dite Universelle, sélective et ciblée tant en prévention primaire que secondaire.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les 6 principes clés de la méthode PILATES.
- Reproduire les exercices pour débutants et intermédiaires.
- Corriger les défauts de placement ou d'exécution des pratiquants.
- Mettre en œuvre des séances de PILATES.

Éléments du contenu

- Les bases de la méthode PILATES :
 - o Le mouvement maîtrise, fluidité, précision.
 - o Les trois types de respiration
 - o Le centrage et la stabilité
- Les exercices
 - o apprentissage des 16 mouvements fondamentaux, leurs objectifs, leurs points d'attention, les muscles moteurs et stabilisateurs
- La construction d'une séance PILATES
 - o L'échauffement
 - o La séance
- Validation de la formation
 - o Certification MATWORK 1

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation.

Nombre de places : 15 places

Durée :

4 jours

Dates :

Semaine 15

Lieu :

Énap

Intervenant :

Professeur certifié PILATES

Public visé :

Moniteurs de sport
Personnels des EPM

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Connaissances en
anatomie

**Responsable de
formation :**

Joel.capucci@justice.fr

05.47.49.30.09

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Encadrer les activités physiques des personnes détenues atteintes de pathologies chroniques

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la mission d'accompagnement et de suivi des personnes placées sous-main de justice.

Elle respecte en cela les orientations en matière culturelle et sportive de l'administration pénitentiaire. L'objectif est de développer des activités adaptées aux détenus dont l'état de santé ou la vulnérabilité éloigne des pratiques sportives.

Le sport sur ordonnance a récemment fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical. L'Assemblée Nationale a, en effet, voté, le 30 décembre 2016, un décret précisant les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée à certaines personnes malades.

Ce module de formation a pour objectif de proposer aux intervenants sportifs des établissements pénitentiaires des apports théoriques et pratiques afin d'améliorer la prise en charge des publics atteints de pathologies chroniques. Elle vise à répondre aux interrogations portant sur le sport sur ordonnance, des affections qu'il prévient et des avantages pour la personne détenue malade.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les dispositifs et le cadre légal du sport-santé
- De citer les bienfaits de cette activité physique et sportive
- D'appliquer les bons réflexes pour pratiquer en toute sécurité
- D'individualiser la prise en charge sportive

Éléments du contenu

- Les bienfaits de l'activité physique sur les pathologies chroniques
 - o Maladies cardio-vasculaires, respiratoires (asthme...)
 - o Maladies métaboliques (diabète, obésité, surpoids...)
 - o Maladies neurodégénératives ou ostéoarticulaires
- Le C.O.D.E. du sport santé
 - o **C** Comportement
 - o **O** Organisation
 - o **D** Découverte
 - o **E** Effets
- Les protocoles à mettre en œuvre pour individualiser les prises en charges sportives
 - o Tests adaptés : Profil des capacités physiques

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation.

Nombre de places : 10 places

Durée :

4 jours

Dates:

Semaine 41

Lieu :

Énap

Intervenants :

Spécialiste du sport-santé
Intervenants Énap

Public visé :

Moniteurs de sport

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Connaissance en
biologie et physiologie
sportive.

**Responsable de
formation :**

Joel.capucci@justice.fr
05.47.49.30.09

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Prendre la parole en public	49
Accompagner les personnels victimes d'événements traumatisants - Premières démarches.....	50
Communiquer et développer des relations positives de travail.....	NOUVEAU51
Manager dans la proximité en veillant à la cohésion d'équipe.....	52
Appliquer le droit syndical au sein de l'administration pénitentiaire.....	NOUVEAU53
S'affirmer en osant prendre SA parole	54
Prendre en charge la souffrance au travail.....	NOUVEAU55
Gérer ses émotions pour mieux communiquer.....	NOUVEAU56

Prendre la parole en public

Prendre la parole en public est l'une des appréhensions les plus courantes... que l'on manque de confiance en soi ou pas. Il est vrai que bien parler en public et captiver son auditoire demande de la pratique. Cependant, réussir sa prise de parole en public n'a rien d'insurmontable : c'est l'objectif de cette session de formation.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- se faire comprendre et accroître l'impact de ses messages
- s'adapter au public en suscitant l'intérêt et l'attention
- prendre de l'assurance face à ses collègues, sa hiérarchie, son auditoire
- construire une argumentation
- répondre aux objections de façon constructive.

Éléments du contenu

- La définition du type de personnalité du stagiaire
- Les méthodes pour poser sa voix
- L'appropriation du lieu
- L'impact du langage non-verbal
- La méthode de préparation d'une intervention
- Les étapes du discours et les mots de liaison
- Les ressources de la persuasion
- L'ordre des arguments
- Les méthodes et conseils pour répondre aux objections

Modalités pédagogiques

Exercices, mises en situation

Nombre de places : 12 places

Durée :

3 jours

Date :

Du 19/03/2019 (9h30) au
21/03/2019 (17h)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Prestataire

Public visé :

Multi catégoriel

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Accompagner les personnels victimes d'événements traumatisants - Premières démarches

Cette formation est proposée dans le cadre des ASP du RESP.

Certains professionnels sont confrontés, de manière directe ou indirecte, à des situations potentiellement traumatiques.

Sans se substituer aux différents professionnels qui peuvent intervenir (médecins, psychologues, assistants sociaux), l'encadrement direct doit recevoir les victimes et les témoins d'événements traumatisants. Ces entretiens nécessitent une posture professionnelle adaptée afin d'encadrer au mieux la personne victime d'événements traumatisants.

S'ils sont primordiaux, ces entretiens, mal conduits, peuvent occasionner d'irréversibles dégâts dans le climat social.

Quelles sont les manifestations et les conséquences d'un trauma psychique ?

Quelles démarches mettre en place ?

Cette action de formation vise à apporter des éléments de réponse pour guider la réflexion et l'action des cadres confrontés à ce type de problématique.

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir un événement traumatisant
- Repérer les signes d'un traumatisme psychique
- Identifier des techniques d'entretien adaptées aux différentes situations traumatisantes
- Exploiter les méthodes et outils de ces entretiens
- Repérer les différents acteurs de prise en charge

Éléments du contenu

- Le positionnement et le rôle d'accompagnement du cadre
- Les notions de stress et de traumatisme
- Les entretiens et l'écoute
- Les acteurs de la prise en charge post-traumatique
- Retours d'expériences

Modalités pédagogiques

Exposés, débats, ateliers, mises en situation.

Nombre de places : 16 places

Durée :
3,5 jours

Dates :
Du 01/04/2019 (14h) au
04/04/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Psychologue,
professionnel de la
Direction
départementale de la
sécurité publique,
conseiller en entreprise

Public visé :
Agents des 3 fonctions
publiques et de la
sécurité sociale **en**
situation managériale
(cadres A ou non)

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être en situation
managériale

**Responsable de
formation :**
[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Communiquer et développer des relations positives de travail

Les relations professionnelles sont importantes pour trouver de la satisfaction dans le travail.

Améliorer la qualité des échanges est un point essentiel pour élaborer une collaboration efficace fondée sur la motivation, l'esprit d'équipe. Pour construire des relations positives de travail, vous devez être prêt à écouter vos collègues, à communiquer et respecter les autres ainsi que vous-même.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Repérer l'importance de la dimension relationnelle dans les relations de travail
- Identifier les enjeux des relations interpersonnelles
- Faire évoluer son mode de communication en pratiquant l'écoute active
- Appliquer les techniques pour développer ses compétences en communication verbale et non verbale
- Analyser ses émotions
- Déterminer les leviers assurant la qualité de vie au travail

Éléments du contenu

- Les facteurs qui influencent le leadership relationnel
- Les compétences utiles à une bonne communication
- S'exercer à l'écoute active
- La dimension émotionnelle des relations
- La répercussion de ses propres émotions sur ses collègues
- Prévention des risques psychosociaux
- Gestion des conflits, gestion de personnalité difficile

Modalités pédagogiques

Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation vécues
Échanges d'expériences
Questionnaire préliminaire recensant les situations vécues auxquelles les agents sont exposés

Nombre de places : 12 places

Durée :

2 jours

Dates de la session :

2^{ème} semestre 2019

Lieu :

Enap

Intervenant :

Prestataire

Public visé :

En priorité : Attachés et secrétaires administratifs chefs de service

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Manager dans la proximité en veillant à la cohésion d'équipe

Un manager de proximité a pour tâche :

- d'encadrer son équipe pour atteindre les objectifs fixés pour le service.
- de créer les conditions de cohésion et de motivation au sein de l'équipe pour améliorer efficacité et performances.

Dans son quotidien professionnel, le manager de proximité doit pouvoir adapter son management face aux différentes personnalités qui composent son équipe et maintenir la cohésion de l'équipe en gérant les conflits qui peuvent surgir.

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les mécanismes de la motivation,
- Citer les leviers de la motivation pour pallier à une éventuelle démotivation,
- Maîtriser les notions de missions, d'objectifs et de culture de résultat,
- Définir des objectifs de service et les décliner en objectifs individuels,
- Adapter son management au profil de ses collaborateurs,

Éléments du contenu

- Positionnement du cadre par rapport à son équipe
- Manager ses collaborateurs au quotidien
- Les conséquences de l'état de motivation d'une équipe sur la performance
- Diagnostic rapide des motivations et démotivations de son équipe
- L'accompagnement au changement
- Les différentes techniques et méthodes pour motiver et animer
- Les principaux leviers de la motivation
- Les résistances des équipes
- Le développement de la cohésion de groupe

Modalités pédagogiques

La formation sera composée de réflexions individuelles et collectives, auto-observations, entretiens et travaux de groupe, jeux de rôle et mises en situation.

En amont de la formation un questionnaire préliminaire sera envoyé aux participants afin de mieux appréhender leurs attentes.

Ce questionnaire permettra à l'intervenant(e) de réajuster le contenu de la formation et de proposer des cas pratiques, mises en situation et jeux de rôle adaptés.

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 02/04/2019 (9h30) au
04/04/2019 (17h)

Lieu :

Enap

Intervenant :

Prestataire

Public visé :

Chefs de service tous
grades.

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 88

Appliquer le droit syndical au sein de l'administration pénitentiaire

Le droit syndical autorise les agents à bénéficier d'informations et à exercer leur mandat et une activité syndicale sur leur temps de travail. Cette formation vise à permettre aux cadres et responsables RH d'octroyer à leurs agents les conditions d'exercice de leurs droits syndicaux, en toute légalité.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les équipements à mettre à disposition d'une organisation syndicale
- Différencier les autorisations spéciales d'absences qui peuvent être accordées
- Citer les différentes décharges d'activité

Éléments du contenu

- Représentativité des organisations syndicales
- Locaux syndicaux et équipements
- Information syndicale :
 - o Distribution de tracts
 - o Réunions d'information
 - o Affichage, diffusion électronique
- Décharges d'activité de service
- Autorisations spéciales d'absences
- Congé pour formation syndicale

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 20 places

Durée :
4 jours

Dates :
1^{er} semestre 2019

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés Énap

Public visé :
Cadres
Responsables RH

Conditions d'admission
/ Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées
École nationale d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

S'affirmer en osant prendre SA parole

Cette formation vise à mobiliser les ressources du stagiaire pour qu'il élabore ses propres réponses et leur mise en œuvre en se confrontant, par le biais d'expériences vécues et parlées, à ses difficultés pour les dépasser. Ce travail exigeant nécessite une grande implication relationnelle, émotionnelle et corporelle.

Objectifs de formation

A la fin de la session, le stagiaire sera capable de :

- Démontrer de l'assurance et de la confiance en soi en situation déstabilisante
- Développer sa capacité de prise de décision et le sens de l'initiative
- Intensifier sa qualité de concentration, d'écoute et de communication
- Oser affirmer sa parole en public, en réunion, en situation professionnelle
- Se distancier des conflits et faire de son émotivité une alliée

Éléments du contenu

- Travail de la qualité de présence à soi, aux autres
- Conscience du corps et de l'espace
- Travail de la fluidité verbale, l'improvisation

Modalités pédagogiques

Mises en situation
Aucun travail sur table

Nombre de places : 12 places

Durée :
5 jours

Dates :

1^{ère} session : du 08/04/2019 (10h)
au 12/04/2019 (12h)
2^{ème} session : du 15/04/2019
(10h) au 19/04/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenant :
Stéphane HOPPENOT

Public visé :
Multi-catégoriel

Responsable de formation :
nadine.lanoe@justice.fr
Tél : 05.53.98.90.36

Coordonnées
École nationale d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Prendre en charge la souffrance au travail

Stress, solitude, désenchantement, harcèlement, souffrance, burn-out...

La vie au travail n'est pas toujours facile. Il est difficile de :

- transformer notre monde professionnel
- détecter la souffrance chez un agent
- savoir quand et comment intervenir.

Il existe néanmoins des symptômes qui doivent alerter : quels sont-ils et comment les repérer ? Quelles solutions envisager ?

Cette formation vise à sensibiliser les agents sur ces symptômes.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- reconnaître un mal-être chez un personnel
- identifier les facteurs de risque dans un but de prévention
- identifier les différents acteurs à solliciter
- orienter l'agent en souffrance vers un acteur compétent
- faire appel à un expert si besoin.

Éléments du contenu

- Définition de la souffrance au travail
- Typologie des différentes souffrances au travail :
 - o Aspect médicale
 - o Aspect psychologique
 - o Aspect sociétale
- Définition de l'environnement professionnel
- Détections des signes
- Prise en charge :
 - o Au travail, les différents acteurs
 - o Professionnel et personnel

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
exercices en sous-groupe
mise en situation

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

1^{er} semestre 2019

Lieu :

Enap

Intervenants :

Formateurs associés
Enap

Public visé :

Cadres
Responsables RH
Conseillers de prévention
Assistants de prévention

Conditions d'admission

/ Pré requis :

Etre en capacité
hiérarchique de
prendre en charge du
public en souffrance

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gérer ses émotions pour mieux communiquer

Communiquer efficacement nécessite de maîtriser au mieux ses émotions. Cette formation vise à permettre aux participants de mieux se connaître afin de mieux communiquer.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- identifier ses points forts et ses axes de progrès
- contrôler les outils fondamentaux dans l'échange : corps, voix, regard écoute
- maîtriser la respiration émotionnelle
- utiliser la méthode pour dédramatiser une situation, l'accepter pour mieux la gérer

Éléments du contenu

- Redécouverte des fondamentaux de l'acteur.
 - o Le corps, outil fondamental dans l'échange, miroir des émotions..
 - o La voix, son timbre, son rythme renforcent le poids des mots..
 - o Le regard, participe activement - tout comme le corps- à la communication non verbale et pose des enjeux qu'il faut connaître et maîtriser.
 - o La respiration, apporte sérénité, assurance et gestion de ses émotions.
 - o L'écoute, permet de mieux comprendre l'interlocuteur.
- Gestion des émotions
 - o Travail corporel, étude des tensions corporelle : comment y remédier ?
 - o L'importance d'avoir un corps décontracté.
 - o Rappel des fondamentaux.
 - o Etude du schéma respiratoire. Quel est l'impact de la respiration ? Comment la gérer et la maîtriser ?
 - o Etablir le parallèle avec la respiration thoracique et la gestion des émotions.
 - o Séance de relaxation
- Confirmation par la méthode gestalt des thèmes abordés les jours 1 et 2.
 - o Présentation de la méthode « Gestalt » – mon clown émotionnel.
 - o L'adaptabilité par mon clown Gestalt.
 - o J'écoute et je comprends mieux – la reformulation.
 - o Dédramatiser une situation, l'accepter pour mieux la gérer

Modalités pédagogiques

Mise en pratique des fondamentaux par des exercices techniques.
Alternance de séquences théoriques avec des mises en situation

Nombre de places : 15 places

Durée :
3 jours

Dates de la session :
Du 05/03/2019 (9h) au
07/03/2019 (17h)

Lieu :
Enap

Intervenant :
SIC Formations

Public visé :
En priorité : Attachés et
secrétaires administratifs
chefs de service

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées
Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
Tél : 05 53 98 89 59



MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Assurer les fonctions d'assistant de prévention pénitentiaire	59
Contrôler les prestations Restauration-Hôtellerie-Cantines en gestion déléguée.....	60
Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP	61
Acquérir les notions de base de l'ergonomie	62
S'approprier les missions de membres des CHSCTD.....	63
Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie	64

Assurer les fonctions d'assistant de prévention pénitentiaire

Les assistants de prévention sont les référents en matière de prévention dont ils constituent le niveau de proximité.

Chaque structure est tenue d'en désigner au moins un, de le former, de définir sa mission et les moyens qui lui sont accordés.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- Citer les missions de l'assistant de prévention et ses limites
- Rappeler les obligations et responsabilités du chef de service
- Identifier les acteurs de la santé et sécurité au travail (SST) concourant à l'amélioration des conditions de travail et prise en charge du handicap
- Présenter les différents registres et documents sur la prévention des risques

Éléments du contenu

- Historique
- Réglementation en vigueur
- Lettre de cadrage et missions
- Réseaux SST : acteurs internes et externes
- Organismes de concertation compétents en matière de SST
- Prévention des risques : les outils SST (DUERP, registres, rapports, VPO.....)
- Accidents de service ou de trajet et analyses
- Handicap

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Clé USB et documents en rapport avec les thèmes cités ci-dessus

Nombre de places : 20 places

Durée :
3,5 jours

Date :
Du 20/05/2019 (14h30) au
23/05/2019 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Assistants de prévention
ayant suivi la formation
initiale PFI de 3 jours ou
inscrits et ADP ayant
besoin d'une remise à
niveau

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être nommé assistant de
prévention ou pressenti
dans les DISP avec
formation initiale PFI

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Contrôler les prestations Restauration-Hôtellerie-Cantines en gestion déléguée

Dans les établissements en gestion déléguée, les agents chargés du contrôle des prestations restauration-hôtellerie-cantines n'ont pas toujours accès à un soutien technique sur les fiches procédures, le mode technique de production, la gestion déléguée ou le guide des bonnes pratiques (hygiène, sécurité, etc...).

Cette formation vise à mettre à leur disposition les outils nécessaires pour effectuer une synthèse des points conformes ou non.

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- mettre en place des outils de soutien et de contrôle sur l'activité existante
- établir un état des points faibles ou non conformes.

Éléments du contenu

- Récapitulation des non-conformités avec une synthèse de résultat
- Fiche de contrôle, calcul du résultat, les préconisations, la méthode de progression, la méthode de travail, les points critiques.
- Bilan de l'existant : fonctionnel, technique, économique, réglementaire
-

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, documentaires.

Interaction avec les participants pour un partage d'outils et de documents de suivi facilitant la gestion des contrôles.

Nombre de places : 15 places

Durée :

4 jours

Dates :

Semaine 20

Lieu :

Énap

Intervenant :

Franck FOULON, DISP LILLE

Public visé :

Attachés, économes, assistants de prévention, personnels affectés au contrôle des prestations R-H-C en gestion déléguée

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr

05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Elaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels - DUERP

Le DUERP est un outil de management et de suivi de la prévention.
L'évaluation des risques est une opportunité pour faire vivre et promouvoir une démarche de prévention afin de préserver la santé des agents.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- identifier et hiérarchiser les risques professionnels
- décrire la démarche d'évaluation et ses acteurs
- renseigner efficacement le document unique d'évaluation des risques professionnels
- actualiser régulièrement le document unique et son plan d'action de travaux

Éléments du contenu

- Rappel de la réglementation relative à la santé, sécurité au travail au sein de l'AP
- Les moyens et les acteurs de la santé, sécurité au travail
- Document unique :
 - o Cadre réglementaire, responsabilités
 - o Méthodes d'analyses des risques
 - o Organiser la démarche d'évaluation des risques
 - o Élaborer un plan d'action
 - o Faire vivre et promouvoir la démarche
 - o Communiquer autour de cette démarche

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Prise en main informatique

Le stagiaire devra apporter sur clé USB le Document Unique de son établissement.

Nombre de places : 15 places

Durée :
3 jours

Date :
Du 17/06/2019 (14h30) au
20/06/2019 (17h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur associé
Énap.

Public visé :
Assistants de prévention

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être nommé assistant de
prévention

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Acquérir les notions de base de l'ergonomie

L'ergonomie contribue à l'évolution des conditions de travail. Par l'analyse de l'activité réelle, l'ergonomie apporte des éléments de compréhension pour l'aménagement des espaces, la conception de mobilier, l'innovation de technologie ...

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- observer et analyser une situation de travail de façon objective
- poser des éléments de diagnostic sur une situation de travail
- argumenter des préconisations efficaces et pragmatiques
- Utiliser l'ergonomie pour optimiser les usages et réduire les risques de Troubles Musculo Squelettiques.
- lister des acteurs internes et externes pour mettre en œuvre les solutions

Éléments du contenu

- L'ergonomie, définition et concepts
- Des éléments d'observation pour une analyse objective
- Construction d'une argumentation
- Des préconisations et des principes de performance
- Les situations administratives et pénitentiaires
- Ateliers de mise en situation

Modalités pédagogiques

Pédagogie interactive alternant des apports théoriques et des mises en situation avec le groupe
Interactions basées sur l'expérience des participants

Nombre de places : 12 places

Durée :
4 jours

Date :
Du 03/06/2019 (14h) au
07/06/2019 (12h)

Lieu :
Énap

Intervenants :
Georges GARAUD
Rodolphe POIRALT

Public visé :
Chargés de prévention
Techniciens Hygiène et
Sécurité
Chargés d'opération
immobilière
Membres du CHSCT

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

S'approprier les missions de membres des CHSCTD

Le CHSCT est une institution représentative du personnel participant à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Le comité analyse les risques professionnels et les conditions de travail dans la structure, développe la prévention et étudie les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Être membre d'un CHSCT, c'est agir pour permettre au comité d'exercer ses différentes missions en matière de santé et de sécurité.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- cerner les différentes attributions du CHSCT départemental ou spécial,
- citer les règles de fonctionnement des CHSCTD
- expliquer le fonctionnement exceptionnel du CHSCTD
- lister les membres du CHSCTD
- citer des droits et obligations des membres
- citer des acteurs externes et leur rôle
- lister les registres nécessaires à présenter au CHSCTD
- énumérer des documents, rapports, bilans utiles au CHSCTD
- citer les 3 niveaux de prévention
- repérer les situations dangereuses
- évaluer les risques
- définir le droit de retrait
- établir un plan d'actions
- présenter le DUERP
- définir l'accident de trajet

Eléments du contenu

- Les enjeux de la prévention
- Le contexte réglementaire
- Rôle et missions de l'instance
- Fonctionnement de l'instance
 - o Ordinaire
 - o Exceptionnel
- Relations avec les autres acteurs de la sécurité
- Analyse des risques et démarche de prévention
- Analyse des accidents
- Traitement des situations particulières:
 - o Danger grave et imminent
 - o Entreprises extérieures
 - o Recours à expert agréé
- Elaboration d'un plan de route

Modalités pédagogiques

Démarche pédagogique participative

Exemples concrets, exercices pratiques et conseils pratiques

Travaux sur les documents de l'institution : circulaire justice, Document Unique, PV de CHSCT,....

Visite de sites et analyse des risques

Durée :

3 jours

Date :

1^{er} semestre 2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur associé Énap.

Public visé :

Membres, représentants du personnel au CHSCTD et au CHSCTS, Toutes personnes participant aux travaux du CHSCTD

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre membre ou participer aux travaux d'un CHSCT

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Intégrer les règles de l'hygiène en restauration et en blanchisserie

Des personnels non techniques en charge du contrôle des règles d'hygiène en restauration selon les principes **HACCP** (Hazard Analysis Critical Control Point) et en blanchisserie selon les principes **RABC** (Risk Analysis Biocontamination Control System) ne connaissent pas suffisamment ces 2 principes.

Cette formation se propose de leur donner les bases essentielles en matière d'hygiène

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Lister les dangers microbiologiques
- Identifier tout danger qu'il y a lieu de prévenir, d'éliminer ou de ramener à un niveau acceptable
- Définir des procédures de surveillance adaptées

Éléments du contenu

- Les 7 principes de l'HACCP
- Le guide des bonnes pratiques d'hygiène et d'application sur la base de la méthode HACCP
- Dangers biologiques, chimiques, physiques, allergènes
- Contamination, multiplication et survie
- Le contenu d'un plan de maîtrise sanitaire
- Les 7 principes de la mise en œuvre du système RABC
- Les paramètres de production d'une blanchisserie

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée :
4 jours

Dates :
Semaine 13

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateur associé
Énap

Public visé :
Attachés, économes,
assistants de prévention,
personnels affectés au
contrôle des activités
restauration et
blanchisserie

Responsable de formation :
Eric.macor@justice.fr
Tél : 05 53 98 89 59

Coordonnées
Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	67
Moniteur Conduite opérationnelle	68
Gestion du risque NRBC-E en services déconcentrés.....	69
Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2	70
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	71
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés...	72
Délégué local au renseignement pénitentiaire	73
Moniteurs de sécurité pénitentiaire	74

Moniteur de sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- concevoir un dispositif de formation
- animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- Le code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

Modalités d'évaluation

Formative et certificative en continue
Évaluation écrite et orale
Simulation

Nombre de places : 14 places

Durée :

3 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Instructeur sécurité incendie de l'Énap
Formateur des personnels ou responsable de formation

Public visé :

Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Assistante de formation :

daniele.boubees@justice.fr
05.53.98.89.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Moniteur Conduite opérationnelle

Le transfert de charge du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice des missions d'extractions judiciaires (EJ) et d'escortes armées a été décidé par arbitrage interministériel en date du 30/09/2010.

L'Ecole nationale d'administration pénitentiaire a été investie par la D.A.P. de la construction et la mise en œuvre du dispositif de formation des agents pénitentiaires à ces nouvelles missions. Celles-ci impliquent un module de conduite opérationnelle.

Les DISP dispensant des sessions de formation EJ, la DAP a validé la création d'un monitorat en conduite opérationnelle.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- mettre en œuvre la formation théorique et pratique relative à la conduite opérationnelle (extractions judiciaires et vicinales, unités hospitalières (UHSI –UHSA), chauffeur pénitentiaire, ERIS.....)
- valider les compétences des agents EJ formés à la conduite opérationnelle.

Éléments du contenu

Théorique : (remise à niveau)

- Réglementation : les véhicules d'intérêt général prioritaire, l'urgence
- Les différents véhicules utilisés dans le cadre des extractions judiciaires
- Topographie et connaissance des sites de travail, préparation des matériels et organisation de l'extraction.
- Le dosage frein / accélérateur, transfert des charges.
- Les trajectoires de conduite et les escortes en convoi
- Les différentes règles de bonne conduite sur la route

Pratique : (remise à niveau)

- Conduite en circulation normale, position des mains adaptées
- Passage d'un code de la route blanc.
- Travail du regard et de la position de conduite sur slalom avant et arrière
- Le freinage d'urgence, l'évitement
- Prise de contrôle du véhicule lors d'une inconscience du conducteur
- Mise en application des trajectoires sur voie routière.
- Vérification de sécurité et fouille du véhicule.
- Mise en situation : départ d'une mission d'extraction judiciaire

Modalités pédagogiques

Approche théorique, exercices d'application, simulation
Validation des acquis de connaissances

Modalités d'évaluation

Evaluation continue des gestes techniques et spécifiques effectués

Evaluation continue de la pédagogie adaptée à la conduite opérationnelle.

Evaluation formative et certificative en continu

Pédagogie évaluée :

Fiche pédagogique, déroulé

Les différentes méthodes pédagogiques adaptées aux gestes techniques

La gestion de groupe

La prise de parole en public

Pratique évaluée :

Embarquement /débarquement d'un véhicule léger ou d'un véhicule de transport de détenus (VTD)

Les manœuvres en VTD

Les déplacements pédestres en triangulation

Les méthodes spécifiques de conduite défensive

Nombre de places : 9 à 12 places

Durée :

2 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap/ site extérieur

Intervenants :

Instructeurs conduite opérationnelle de l'Énap

Public visé :

Référents conduite confirmée

Référents conduite ayant encadré au minimum 3 sessions de formation en conduite opérationnelle

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39

Coordonnées

Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Gestion du risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes de terrorisme.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIIS ou ELAC seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

Objectifs Pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situation

Nombre de places : maximum 20 places

Durée :

à définir précisément
(2 semaines)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé :

ERIS
ELAC

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Coordonnées

Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Module complémentaire tir (ERIS): formation à l'usage du pistolet à impulsion électrique PIE x2

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation à l'usage de nouvelles armes dans le cadre des missions ERIS. Les bases de ces équipes sont dotées de pistolets à impulsion électrique nouvelle génération : le modèle PIE X2.

A l'heure où la violence et la radicalisation des personnes détenues sont en progression, l'utilisation d'arme non létale est parfois nécessaire par ces équipes spécialisées et le PIE est particulièrement dissuasif et efficace dans certaines situations.

La DAP a donc investi l'ENAP de la mise en œuvre du dispositif de formation à l'intention des ERIS et cette formation fera l'objet d'une validation.

Objectifs Pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal et réglementaire
- Restituer les techniques d'utilisation
- Maîtriser les méthodes pédagogiques

Éléments du contenu

- le cadre légal et réglementaire
- l'utilisation de l'arme en mode choc et mode tir
- les méthodes pédagogiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : maximum 12 places

Durée :
à définir

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Instructeurs tir Énap
qualifiés PIE X2 CNEFG

Public visé :
ERIS

Conditions d'admission / Pré requis :
Etre titulaire MT, MTA, ISP

Responsable de formation :
alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Coordonnées
Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaire du module complémentaire SIPS.

L'Enap participe à cette formation complémentaire.

Objectifs Pédagogiques

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS

Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 10 places

Durée :
12h

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs PSC1/SIPS

Public visé :
PREJ
ERIS
ELAC
EJV
UH

Conditions d'admission / Pré requis :
Être titulaire du PSC1
de moins de trois ans

Responsable de formation :
alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Coordonnées
Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes de terrorisme.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Les URFQ dispenseront des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels.

Objectifs Pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Appréhender le cadre légal et réglementaire
- Décliner la méthodologie d'intervention et les recommandations en cas d'alerte
- S'approprier la mallette pédagogique de sensibilisation

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Le cadre légal et réglementaire
- Les matériels de protection individuels et les différents équipements
- Les conduites à tenir (fiche réflexe)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 20 places

Durée :

à définir précisément
(3-5 jours)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Enap
section secours/incendie

Public visé affecté en services déconcentrés :

Formateurs des personnels
Responsables de formation

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Coordonnées

Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Délégué local au renseignement pénitentiaire

Depuis la loi du 3 juin 2016, l'action du renseignement pénitentiaire (RP) est inscrite dans le cadre légal du renseignement introduit par la loi du 24 juillet 2015. Aux termes du livre VIII du code de la sécurité intérieure, le renseignement pénitentiaire a pour mission d'objectiver et de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation, ainsi que les risques d'atteinte à la sécurité des établissements, des personnels pénitentiaires et des personnes détenues.

Le renseignement pénitentiaire contribue à

- la prévention du terrorisme,
- la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées,
- la prévention des évasions et le maintien du bon ordre et de la sécurité dans les établissements.

L'arrêté du 14 avril 2017 porte création des délégations locales au renseignement pénitentiaire. Il revient à chaque délégué local au renseignement pénitentiaire (DLRP) d'accomplir sa mission de recueil et de remontée de l'information.

Objectifs Pédagogiques

Permettre aux participants de :

- adopter un positionnement professionnel adapté
- appliquer le cadre légal et réglementaire du Renseignement Pénitentiaire (RP)
- maîtriser acquérir les techniques de recueil, de traitement et de remontée de l'information

Éléments du contenu

Confidentiel

Modalités pédagogiques

Méthode affirmative (exposé participatif)

Méthode interrogative

Méthode démonstrative (Mise en situation)

Nombre de places : 20 places

Durée :

2 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :**Public visé :**

DLRP primo affecté

Responsable de formation :

Nadia.laribi@justice.fr

05 53 98 90 57

Secrétariat :

hélène.durand@justice.fr

05.53.98.89.39

Corinne.antonini@justice.fr

05.53.98.90.67

Coordonnées

Ecole nationale

d'administration

pénitentiaire

440 avenue Michel Serres

CS 10028

47916 AGEN cedex 9

05 53 98 98 98

Moniteurs de sécurité pénitentiaire

L'évolution des missions de sécurité nécessite le changement des pratiques opérationnelles (escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique).

Pour former et accompagner les agents qui assureront ces missions, des instructeurs de sécurité pénitentiaire ont été formés par l'ENAP en 2017 et en 2018.

L'Enap va former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP) dans la polyvalence tir/TI/BPT.

Objectifs Pédagogiques

Cette action de formation a pour objectif de :

- Maîtriser les techniques de tir, TI et BPT
- Maîtriser la méthode pédagogique

Éléments du contenu

- Séances d'apports réglementaires relatives à l'usage de l'arme et de la force
- Séances d'apprentissage des Techniques d'intervention, de tir et de bâton de protection télescopique par des mises en situation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation

Nombre de places : 12 à 16 places

Durée :
à définir

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Section tir et section sport
formateurs DS
ISP DISP

Public visé :
Personnels de
Surveillance

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être déclaré médicalement
apte à la pratique du sport
intensif

Responsable de formation :
alain.morotti@justice.fr
05 53 98 90 34

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67

Coordonnées
Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



DROIT - GREFFE

Greffe grands débutants	77
Greffe initiation	78
Harmoniser les pratiques Greffe	79
Greffe perfectionnement – exécution des peines	80
Greffe perfectionnement – application des peines	81
L'exécution transfrontalière des peines.....	82
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	NOUVEAU 83
ENG – les fondamentaux de la procédure pénale.....	84
Les mineurs et la détention.....	85
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service correctionnel d'un tribunal de grande instance	86
ENG – Périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines	87
ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines.....	88
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité pénale.....	NOUVEAU 89
ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post -sentencielle.....	NOUVEAU 90
Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires.....	91
Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires.....	92
Harmonisation des pratiques APPI	93
Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP	94

Greffe Grands Débutants

Première étape du parcours de formation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise également à sensibiliser, l'ensemble des personnels contribuant aux procédures d'écrou/levée d'écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe, aux règles applicables en la matière. Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation du PAQ Greffe.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Identifier leur environnement professionnel et l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Utiliser des outils méthodologiques adaptés à la gestion des activités courantes des services "Greffe"
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Procéder à la gestion des déplacements/ mouvements
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

Eléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Date :

2 par trimestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

auore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Greffe Initiation

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs du PAQ Greffe.

Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation, ce cycle de formation est organisé autour de trois modules indissociables.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoires, d'exécution et d'application des peines
- optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

Eléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 modules indissociables
de 3 jours chacun

Dates :

2 par trimestre

Lieu :

Enap

Intervenants :

Formateurs Enap

Public visé :

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

Conditions d'admission /**Pré requis :**

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

Responsable de formation :

aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Harmoniser les pratiques Greffe

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes (loi du 15 août 2014, loi du 3 juin 2016)
- Exercices d'entraînement aux calculs et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Calcul manuel de situations pénales

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

1 par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

Conditions d'admission / Pré requis :

6 mois de greffe

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequemic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Greffe Perfectionnement – Exécution des peines

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires.
- confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes.

Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

2 par semestre

Lieu :

Enap

Intervenants :

FIO greffe, Magistrats

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequemic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Greffe Perfectionnement – Application des peines

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires du PAQ greffe déployé depuis 2013.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants :

- d'identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- d'analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences.
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences.
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine.
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée :

4 jours

Dates :

2 par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

FIO greffe

Public visé :

Personnels en fonction
au sein des services
Greffe depuis plus d'un
an et/ou ayant effectué
les modules Initiation

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[aurore.mahieu-
leguemic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-
leguemic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

L'exécution transfrontalière des peines

Dans un cadre désormais mondialisé et dématérialisé, où les frontières sont devenues évanescentes, la délinquance acquiert une dimension transnationale.

Pour y faire face, de nouveaux outils de coopération internationale en matière pénale se sont développés. L'entraide en la matière s'est notamment intensifiée au sein de l'Union européenne dont le fonctionnement repose sur le principe de la confiance mutuelle.

Ces dispositifs concernent l'entraide aux fins d'enquête mais aussi et surtout aux fins de remise de personnes. Les greffes pénitentiaires sont à ce dernier titre particulièrement concernés.

Depuis le début des années 2000, ce sont ainsi plusieurs centaines de dossiers de remises de personnes détenues qui sont traités chaque année, depuis ou vers le territoire français, par les différentes instances compétentes, à commencer par les greffes pénitentiaires.

La formation proposée a vocation à apporter aux personnels des greffes pénitentiaires des éléments de compréhension et d'application des différentes procédures d'entraide pénale existantes en matière de remise des personnes avec un focus particulier sur les transfèvements de peines.

Elle doit *in fine* leur permettre d'identifier leur place et leur rôle dans ces différents dispositifs internationaux.

Objectifs de formation

- Comprendre le fonctionnement général de l'entraide pénale internationale en France.
- Appréhender les différentes procédures d'entraide pénale en matière de remise des personnes.
- Différencier les dispositifs de transfèrement de personnes et de peine (RMJ) au sein de l'UE.
- Savoir manipuler les fonctionnalités de Genesis en matière d'entraide pénale internationale.

Éléments du contenu

- Le cadre général de la coopération pénale internationale
- Les instruments de la coopération pénale internationale en matière de remise des personnes : extradition, mandat d'arrêt européen, remise temporaire, transfèrement temporaire, prêt de détenu, transfèrement et reconnaissance mutuelle de peine
- Le rôle des greffes dans l'instruction des procédures de remises transfrontalières des personnes
- Les modalités de calcul des peines à composante internationale

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : examen de situations pénales

Nombre de places : 15 places

Durée :

2 jours

Date :

1 session par semestre

Lieu :

Énap

Intervenants :

BEPI, PS4

Public visé :

Agents affectés dans les greffes pénitentiaires prioritairement.

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

Eléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 23/04/2019 au
26/04/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
lequemic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-lequemic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Les fondamentaux de la procédure pénale

La procédure pénale est constituée de l'ensemble des règles qui régissent le déroulement du procès pénal. Elle participe à la protection de la société et garantit les libertés de l'individu, la présomption d'innocence et les droits de la défense.

Ces règles qui indiquent la façon dont les infractions sont constatées et dont les délinquants seront poursuivis et jugés ne cessent d'être l'objet de modifications : loi du 27 mai 2014 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales, loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et le renforcement de l'efficacité des sanctions pénales, loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale
- Comprendre les différentes étapes du procès pénal

Éléments du contenu

- Cartographie des services de la chaîne pénale
- L'action publique et l'action civile
- Le ministère public
- Les procédures alternatives aux poursuites : mesures alternatives, composition pénale et transaction pénale
- Les modes de poursuite : la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, l'ordonnance pénale, la saisine du tribunal correctionnel et le réquisitoire introductif
- La phase de l'instruction
- Le contrôle judiciaire et la détention provisoire
- Les juridictions de jugement
- Les voies de recours à l'encontre d'un jugement correctionnel

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 04/03/2019 au
08/03/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents nouvellement
affectés dans un greffe
pénitentiaire.

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Les mineurs et la détention

Environ 235000 mineurs sont impliqués dans des affaires pénales annuellement. Comprendre le fonctionnement actuel de la justice des mineurs, la mise en œuvre des décisions de justice ainsi que sensibiliser à la prise en charge des mineurs délinquants dans le cadre de la détention, constituent des enjeux essentiels.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à la détention des mineurs
- Identifier les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs et appréhender l'organisation de la détention

Éléments du contenu

- Les mineurs dans les différentes phases du processus judiciaire en lien avec la détention (instruction, JLD)
- Les détentions provisoires (conditions, délais...)
- Le mandat de dépôt
- L'exécution provisoire
- Les spécificités des établissements pour mineurs
- L'organisation de la détention
- Le rôle de la PJJ dans les EPM

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 5 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 01/07/2019 au
04/07/2019

Lieu :

Enap ou ENG

Intervenants :

Co animation formateurs
ENAP et formateurs ENG

Public visé :

Personnels affectés dans
les greffes pénitentiaires
avec une ancienneté de
6 mois minimum

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

6 mois de greffe

**Responsable de
formation :**

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Périmètre d'action du Greffier du service correctionnel d'un tribunal de grande instance

La connaissance du contexte de travail du greffier correctionnel permet au greffier pénitentiaire de mieux appréhender l'environnement judiciaire. Cette formation allie l'apprentissage de la pratique procédurale et la découverte du logiciel CASSIOPEE.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action et les modalités de fonctionnement des greffiers des services correctionnels
- Acquérir les fondamentaux de la procédure correctionnelle
- Identifier les missions et les points de vigilance du greffier correctionnel
- Visualiser l'applicatif Cassiopée dans le domaine d'intervention du greffier judiciaire du service correctionnel

Eléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier du juge du service correctionnel : la gestion d'un greffe correctionnel.
 - o Avant audience : Acteurs du procès correctionnel, préparation de l'audience et points de vigilance du greffier
 - o Audience : tenue des notes d'audience, gestion des incidents, documents à préparer pendant l'audience...
 - o Après audience : suivi informatique et mise en forme des jugements, gestion des minutes, préparation de l'exécution, transmissions au service de l'exécution des peines, gestion des recours et plus précisément de l'appel
 - o Bonnes pratiques dans les échanges et relations professionnelles avec les partenaires internes et externes du greffe correctionnel
 - o Gestion des procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
 - o Gestion des intérêts civils

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 5 places

Durée :
3 jours

Date :
2 sessions par an

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés en greffe pénitentiaire depuis environ un an.

Conditions d'admission / Pré requis :
Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
05.53.98.91.39

Coordonnées
Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Périmètre d'action du Greffier de l'Exécution des Peines

L'affectation au sein du service de l'exécution des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicable en matière d'exécution des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action du greffier de l'exécution des peines.
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'exécution des peines et de la pratique du greffier judiciaire en cette matière.
- Visualiser l'applicatif Cassiopée module exécution des peines dans le domaine du greffier de l'exécution des peines des services pénaux, pour information.

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier de l'exécution des peines : rôle et missions.
- La procédure d'exécution des peines :
 - o Les peines à mettre à exécution (y compris la contrainte pénale)
 - o L'établissement des pièces d'exécution (relevé ou extrait de condamnation pénale, convocations diverses...)
 - o La purge des situations pénales (recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme), élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement
 - o Les différentes modalités d'exécution (notification et signification des peines, inscription aux différents fichiers, réception du paiement des amendes)
 - o La transmission des pièces d'exécution (extraits aux finances, pour écrou, casier judiciaire...)
 - o La gestion des recours en grâce, requêtes, du contentieux de l'exécution...
 - o L'information de la victime dans la phase de l'exécution de la peine
 - o L'inscription des décisions de la justice pénale au casier judiciaire national
 - o La commission de l'exécution des peines, lieu d'échanges et de concertation au service de la coordination des acteurs de la chaîne pénale
- Visualisation de l'applicatif informatique Cassiopée, module exécution des peines :
 - o Présentation de Cassiopée (page d'accueil, recherches et consultations d'affaires, les éditions, le didacticiel, l'aide en ligne)
 - o Création et modification de dossiers
 - o La gestion des mesures, des événements
 - o Editions des pièces d'exécution d'une audience (en particulier lors d'un BEX)
 - o Signification des jugements
 - o Mise à exécution des peines privatives de liberté et autres peines ou mesures
 - o Gestion des oppositions et appels
 - o Echanges inter applicatif CASSIOPEE / CJN et transmission dématérialisée des pièces d'exécution

Modalités pédagogiques Apports théoriques, échanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Nombre de places 5 places

Durée :

4 jours

Date :

Du 08/07/2019 au
12/07/2019

Du 23/09/2019 au
27/09/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Personnels affectés en greffe pénitentiaire ayant une ancienneté minimum d'un an.

Conditions d'admission / Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurora.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Périmètre d'action du Greffier du service de l'application des peines

L'affectation au sein du service de l'application des peines d'un tribunal en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales applicables en matière d'application des peines.

Objectifs de formation

- Identifier le périmètre d'action et les modalités de fonctionnement des greffiers du juge de l'application des peines.
- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative à l'application des peines et de la pratique du greffier du juge de l'application des peines
- Visualiser l'applicatif APPI dans le domaine d'intervention du greffier du juge de l'application des peines

Éléments du contenu

- Les spécificités du poste de greffier du juge de l'application des peines : la gestion du cabinet, la tenue et la gestion des dossiers des condamnés, les relations de travail entre SPIP et SAP
- L'assistance du juge de l'application des peines :
 - o Les différentes saisines du JAP
 - o Le suivi et le contrôle des mesures restrictives et privatives de liberté (aménagement de peine, placement sous surveillance électronique...)
 - o La gestion des audiences de l'application des peines
 - o Les différentes décisions juridictionnelles du JAP
 - o Les notifications de décisions
 - o Les voies de recours
 - o Les statistiques
- L'utilisation de l'applicatif informatique APPI :
 - o Présentation et paramétrage du logiciel (préférences)
 - o La gestion des tâches et alertes, de l'agenda
 - o La création des dossiers
 - o La gestion des mesures, des évènements
 - o Les éditions, les recherches (simples, avancées)
 - o Les changements d'adresses et les transferts de dossiers

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges entre greffiers des services pénitentiaires et des services judiciaires

Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 5 places

Durée :

3 jours

2 sessions par an

Date :

Du 08/07/2019 au
12/07/2019

Du 09/12/2019 au
13/12/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Chargés d'enseignement à l'ENG, intervenants institutionnels

Public visé :

Agents affectés en greffe pénitentiaire depuis environ un an.

Conditions d'admission /

Pré requis :

Expérience minimale d'un an en greffe pénitentiaire.

Responsable de formation :

aurora.mahieu-lequernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité pénale

L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique.

La formation proposée allie l'apprentissage de la pratique procédurale et l'utilisation du logiciel métier des greffiers judiciaires (Cassiopée).

Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale
- Découvrir l'utilisation du logiciel métier CASSIOPÉE module juge des enfants/tribunal pour enfants

Éléments du contenu

- Spécificités du poste de greffier du juge des enfants :
 - o travail en cabinet et relations de travail avec les services internes et les services partenaires externes
 - o principes généraux de la justice pénale des mineurs
 - o modes de poursuite applicables aux mineurs
- Assistance du juge dans les différentes étapes de la procédure pénale :
 - o instruction
 - o jugement (en chambre du conseil ou du tribunal pour enfants)
- Utilisation de l'appliquetif CASSIOPÉE module juge des enfants/tribunal pour enfants :
 - o présentation (page d'accueil, recherches et consultations d'affaires, les éditions, le didacticiel, l'aide en ligne)
 - o création d'un dossier juge des enfants de A à Z (enregistrement, mise en examen, mesures provisoires et coercitives, audiencement, jugement)
 - o création d'un dossier de présentation immédiate jusqu'à la phase de jugement devant le tribunal pour enfants (avec mesures privatives de liberté)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Nombre de places : 2 places par session

Durée :

3 jours

Date :

Session 1 : Du 17/06/2019
au 21/06/2019

Session 2 : Du 16/09/2019
au 20/09/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents nouvellement
affectés dans un greffe
pénitentiaire.

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post -sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir au mineur qu'un même magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants assurent l'application des peines des mineurs condamnés. L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale
- Découvrir l'utilisation du logiciel métier CASSIOPÉE module juge des enfants/tribunal pour enfants

Éléments du contenu

- Spécificités du poste de greffier du juge des enfants :
 - o travail en cabinet et relations de travail avec les services internes et les services partenaires externes
 - o principes généraux de la justice pénale des mineurs
 - o modes de poursuite applicables aux mineurs
- Assistance du juge dans les différentes étapes de la procédure pénale :
 - o instruction
 - o jugement (en chambre du conseil ou du tribunal pour enfants)
- Utilisation de l'appliquetif CASSIOPÉE module juge des enfants/tribunal pour enfants :
 - o présentation (page d'accueil, recherches et consultations d'affaires, les éditions, le didacticiel, l'aide en ligne)
 - o création d'un dossier juge des enfants de A à Z (enregistrement, mise en examen, mesures provisoires et coercitives, audiencement, jugement)
 - o création d'un dossier de présentation immédiate jusqu'à la phase de jugement devant le tribunal pour enfants (avec mesures privatives de liberté)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places par session

Durée :

3 jours

Date :

Du 09/12/2019 au
11/12/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents nouvellement affectés dans un greffe pénitentiaire.

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Regroupement des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'exécution des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'Ecole Nationale des Greffes et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'exécution des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'exécution des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'exécution des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment aux pratiques de greffe : l'établissement des pièces d'exécution, le traitement des extraits principaux, la mise en œuvre des modalités d'exécution d'une peine d'emprisonnement...

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'exécution des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage
pratique) :

1 à 2 jours au sein d'un
greffe judiciaire

Date :

Du 16/12/2019 au
19/12/2019

Lieu :

Enap ou ENG

Intervenants :

Formateurs Enap/ENG
Greffier judiciaire

Public visé :

Personnels affectés dans
un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission /

Pré requis :

Avoir minimum un an de
greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Regroupement des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'application des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'Ecole Nationale des Greffes et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'application des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'application des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'application des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment à l'application de la procédure pénale par les services de l'application des peines et des greffes d'établissements pénitentiaires.

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'application des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage
pratique) :

1 à 2 jours au sein d'un
greffe judiciaire

Dates :

Module 1 : Du 01/07/2019
au 04/07/2019

Lieu :

Enap / ENG

Intervenants :

Formateurs Enap/ENG
Greffier judiciaire
Magistrat

Public visé :

Personnels affectés dans
un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de
greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[auore.mahieu-
leguemic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-
leguemic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Harmoniser les pratiques APPI

Le logiciel APPI est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires :

- D'utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI
- D'extraire des données d'APPI

Éléments du contenu

- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI
- Création de différentes mesures APPI (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur APPI
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données APPI sur tableur CALC

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous APPI

Nombre de places : 10 places

Durée :

2 jours

Date :

A déterminer

Lieu :

Enap

Intervenants :

Formateurs Enap

Public visé :

Personnels administratifs affectés en SPIP, Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Bonnes pratiques APPI SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter le champ de compétence de chaque acteur en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI.

Objectifs de formation

- Comprendre et harmoniser la pratique d'APPI entre les services d'application des peines et les services pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Identifier la répartition des tâches dans APPI entre le SPIP et le SAP
- Comprendre le fonctionnement général d'APPI (dossier, mesures, événements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Genesis

Eléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données APPI sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de saisie sous APPI avec profil secrétariat SPIP et greffier du JAP

Nombre de places : 8 places

Durée :

2 jours

Date :

Du 11/07/2019 au
12/07/2019

Lieu :

ENG

Intervenants :

Formateurs Enap
Et formateurs ENG

Public visé :

Personnels administratifs
affectés en SPIP
prioritairement

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[auore.mahieu-
leguenic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-leguenic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

05.53.98.91.39

Coordonnées

Ecole Nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



INGENIERIE DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Animer une formation en qualité d'intervenant occasionnel..... 97

Animer une formation en qualité d'intervenant occasionnel

Dans le cadre de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas. La connaissance et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Objectifs Pédagogiques

- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face.

Éléments du contenu

- Les démarches, méthodes et techniques pédagogiques d'animation
- Les règles de fonctionnement du groupe
- Les outils du formateur : Ice breaker, jeux de présentation, règles de fonctionnement du groupe, jeux d'évaluation, question-réponse, régulation...
- Les techniques innovantes et les jeux pédagogiques.
- Test : quel formateur êtes-vous ? Mieux se connaître en tant que formateur
- La gestion des situations d'animation difficiles

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Echanges
Mises en situations expérimentales
Exercices pratiques (tests)

Nombre de places : 12 places

Durée :

3 jours

Date :

2^{ème} semestre 2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Énap

Public visé :

Formateurs occasionnels

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[Joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:Joelle.giraux-caussil@justice.fr)
0553989098

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9 **05
53 98 98 98**



FORMATIONS D'ADAPTATION

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques.....	101
Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens	102
Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques	103
FAPF des adjoints administratifs Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs	104
FAPF des adjoints administratifs Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines	105
FAPF des adjoints administratifs Module : découvrir la gestion économique et budgétaire	106
Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation.....	107
FAPF des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	108
Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires.....	109
FAPF des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	110
Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs.....	111
Formation d'adaptation ERIS	112
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements – DFSPiP & adjoints.....	113

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation.
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge.

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production ou restauration (suivant la spécialité de l'agent)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

3 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 2 semaines stage dans un autre établissement) et 2 semaines de formation à l'Énap

Date : A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap et formateurs associés Énap

Public visé :

Adjoints techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation.
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail.
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge.

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

9 semaines de formation
dont 2 semaines de
stage en établissement

Dates : Du 28/01/2019 au
29/03/2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés
Énap
Prestataires

Public visé :

Techniciens

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des
concours interne et
externe ; détachement
et liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs de formation

Permettre aux directeurs techniques de :

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation.
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales.
- Connaître les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues.

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

13 semaines de formation dont 2 semaines de stage dans établissement autre que celui d'affectation et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

Date : Du 04/02/2019 au 29/03/2019 puis du 13/05/2019 au 14/06/2019

(la semaine de stage hors institution devant se dérouler durant la période du 01/04/2019 au 10/05/2019)

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Directeurs techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ou de la liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 92 00

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Module : Découvrir la gestion des comptes nominatifs

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de saisir sous GENESIS des dépenses et recettes courantes sur les comptes nominatifs des PPSMJ.

Éléments du contenu

- Cadre juridique
- Présentation de l'application GENESIS
- Recettes et dépenses
- Le processus arrivant
- Cantines en gestion classique et déléguée
- Achats extérieurs
- SAGI, TV, Frigo
- Les divers subsides
- Le processus rémunération
- Les dépenses diverses
- Le processus sortant (transfert, liberté, aménagements de peine)
- Présentation du logiciel NACRE

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices,

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs issus du concours et affectés à la régie des comptes nominatifs

Durée :
1 semaine

Dates :
à déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

**Public visé et conditions
d'admission :**
Adjoints administratifs
affectés à la régie des
comptes nominatifs

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Module : découvrir la gestion administrative des ressources humaines

Les agents récemment recrutés et affectés dans un service RH ont besoin d'avoir une vision globale de la fonction et de comprendre leur rôle. Cette formation généraliste apporte des connaissances et savoir-faire de base sur différents processus RH.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les éléments contenus dans le dossier individuel d'un agent
- Détailler les différentes positions administratives
- Différencier les divers types de congés et absences et leur gestion
- Citer des sanctions
- Lister les droits des agents

Éléments du contenu

- Présentation, mission et organisation des ressources humaines
- Statuts et catégories de personnels
- Le dossier administratif, constitution et suivi
- Les positions administratives
- Evaluation, notation
- Avancement
- Récompenses, décorations
- Mobilité (CAP)
- La protection statutaire
- Réparation pécuniaire
- Les congés autres que médicaux
- Les congés pour raison médicale
- Les congés médicaux pour raisons professionnelles
- Procédure disciplinaire
- Retraite

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices.

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs en poste dans un service RH ou paie

Durée :

4 jours

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateur associé Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs issus des recrutements et récemment affectés dans un service RH ou paie

Responsable de formation :

eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Module : découvrir la gestion économique et budgétaire

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- identifier les fondamentaux d'un budget LOLF
- différencier les autorisations d'engagement, engagements juridiques et crédits de paiement
- appliquer les bonnes pratiques dans le circuit d'une dépense
- relier une dépense aux comptes PCE, axes d'analyse et activités utilisés par l'AP
- saisir une demande d'achat sous Chorus

Eléments du contenu

- Présentation générale du budget de l'état.
- Principes comptables et budgétaires
- Principes de la LOLF
- Programmes, actions, axes d'analyse, activités de l'A.P
- La fonction d'économe
- Suivi du budget de la structure
- CHORUS « formulaire » et « restitutions »

Modalités pédagogiques

Apports didactiques et utilisation de l'outil CHORUS

Nombre de places : Recensement des adjoints administratifs affectés à l'économat d'un établissement en gestion classique ou d'un SPIP

Durée :
4 jours

Dates :
à déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Formateurs associés
Énap

Public visé :
Personnels affectés à
l'économat d'un
établissement en gestion
classique ou SPIP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
eric.macor@justice.fr
05.53.98.89.59

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation d'une durée totale d'un an se compose d'une **période initiale** d'enseignements et, éventuellement, de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Eléments du contenu

- UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel
- UF 2 : Accompagner et évaluer l'élève ou le stagiaire
- UF 3 : Construire animer et évaluer un dispositif de formation
- UF 4 (uniquement pour les RF) : Manager un service de formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours

Durée :

22 semaines dont 5 semaines de stage

Dates :

du 21/01/ 2019 au
21/06/2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés
Énap
Prestataires

Public visé et conditions d'admission :

Agents (surveillants, lieutenants et CPIP) admis à l'issue des concours internes

Responsable de formation :

joelle.giroux-caussil@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

Objectifs pédagogiques

- Connaître les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Acquérir une connaissance suffisante du public à former et de son parcours pénitentiaire

Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Analyse de pratiques professionnelles au travers du théâtre forum

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

Durée :
1 semaine

Dates :
novembre 2019

Lieu :
Énap

Intervenants :
Professionnels
pénitentiaires
Prestataires

Public visé :
Enseignants

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Être nouvellement
nommé dans un
établissement
pénitentiaire

**Responsable de
formation :**
nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues ;
- communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle ;
- contribuer au bon fonctionnement de la structure ;
- mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat.

Éléments du contenu

Pour la 34^{ème} promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : se situer dans son environnement professionnel

M1 - Identifier les dispositifs et politiques

M2 - Approfondir sa connaissance psycho-physiologique des publics

M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport

UC2 : communiquer en situation professionnelle

M1 - Communiquer avec les différents acteurs et partenaires

M2 - Utiliser les outils de communication

UC3 : gérer l'organisation des activités physiques et sportives

M1 - Elaborer et mettre en œuvre la programmation sportive annuelle

M2 - Prendre en charge le dispositif sportif de l'établissement installations sportives

UC4 : animer les activités physiques et sportives

M1 - Elaborer et planifier des actions d'animation d'activités physiques et sportives

M2 - Prendre en charge un groupe dans une activité physique et sportive.

M3 - Encadrer les activités physiques et sportives.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, Mise en situation, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée : 1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes.

1^{ère} partie :

22 semaines de formation à l'Énap, dont 3 semaines de stage diagnostic et 5 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

30 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

Date 1^{ère} partie :

du 25/02/2019 au 19/07/2019

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Formateurs associés Énap

Intervenants extérieurs

Public visé :

Surveillants

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue du concours interne

Responsable de formation :

joel.capucci@justice.fr

05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS
10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les spécificités de fonctionnement de la PJJ/DAP
- Énoncer le cadre réglementaire des personnels en EPM
- Décrire les spécificités de l'application du droit aux mineurs
- Expliquer les spécificités de l'adolescence
- Evaluer une situation et adapter son comportement en conséquence

Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Enap et l'ENPJJ.

- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Les risques psycho sociaux
- Le travail sur les représentations
- Exercices de cohésion d'équipe
- Techniques de limitations de mouvements

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations
Analyse des pratiques

Nombre de places : variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

Durée :

3 semaines déclinées
comme suit :

2 semaines de théorie

- 1 semaine à l'ENPJJ
- 1 semaine à l'Enap
- 1 semaine de stage

Dates :

groupe 1 :
semaine 3 à l'ENPJJ et
semaine 21 à l'Enap et
groupe 2 :
semaine 4 à l'ENPJJ et
semaine 23 à l'Enap

Lieu :

Enap et ENPJJ

Intervenants :

Variés

Public visé :

Surveillants pénitentiaires
et éducateurs PJJ

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre récemment nommé
au sein d'un EPM

Responsable de formation :

Joël CAPUCCI
joel.capucci@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Développer une communication bienveillante
- Identifier le fonctionnement des adolescents
- Identifier le cadre légal de la justice des mineurs
- Identifier le cadre judiciaire de la détention des mineurs

Éléments du contenu

- Communication non violente
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Le cadre législatif de la justice des mineurs
- La délinquance des mineurs
- La psychopathologie des mineurs détenus

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situation
Analyse des pratiques

Nombre de places : variable, en fonction des prises de fonction.

Durée :
2 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu :
Énap

Intervenants :
Variés

Public visé :
Personnels de surveillance de tout grade

Conditions d'admission / Pré requis :
Être en poste dans un quartier mineurs

Responsable de formation :
nadine.lanoe@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Département sécurité

Formation d'adaptation ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 10 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de la sécurisation, du maintien et du rétablissement de l'ordre.
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité

Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP) ; les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire
- Le maintien de l'ordre
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre
- Les techniques fondamentales individuelles
- Les techniques de combat et de défense
- Les techniques d'intervention en équipe constituée
- Le menottage sous la force armée
- Armement en dotation dans l'administration pénitentiaire
- Réglementation relative à l'usage de la force armée
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO)
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF)
- L'expression des ordres en MO
- La section de protection et d'intervention (SPI)
- La préparation et l'exécution des escortes
- Les déplacements en convoi
- Les procédures d'urgence

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, simulations, exercices d'application

Modalités d'évaluation

Formative et qualifiante en continu

Nombre de places : 35 places

Durée :

10 semaines

Dates :

De la semaine 48 à la semaine 50 puis semaine 2 à semaine 10

Lieu :

Énap et site extérieur

Intervenants :

Instructeur Énap

Public visé :

Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

Responsable de formation :

alain.morotti@justice.fr
05.53.98.90.34

Assistante de formation :

daniele.boubees@justice.fr
05.53.98.89.39

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements – DFSPIP & adjoints

Cette action de formation concerne tous les cadres (DSP, DPIP, officiers) qui sont appelés à prendre, pour la première fois, la responsabilité d'une entité pénitentiaire (établissement, spip) en qualité de titulaires ou d'adjoints.

Objectifs pédagogiques

Il s'agit de permettre à ces professionnels d'adapter leur réflexion, leur positionnement et leur action aux exigences et aux attendus de leur nouveau champ de responsabilité.

Éléments du contenu

- Inscrire son action et celle de ses équipes dans les orientations nationales – Maîtriser les enjeux.
- Élaborer un projet d'établissement ou un projet de service adapté aux besoins de l'entité et répondant aux résultats attendus par l'institution.
- Les outils de management et de pilotage d'un établissement ou d'un SPIP, leviers et soutiens des projets de l'entité.
- Gestion des ressources humaines et des risques psychosociaux
- Gestion administrative et budgétaire
- La mise en œuvre de la charte du dialogue social
- Projets innovants et expérimentations en cours pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, retours d'expérience, échanges de pratiques, visites de structures, exercices pédagogiques.

Nombre de places : variable. L'inscription est réalisée par l'Unité de formation des directeurs.

Durée :

10 jours
(2 semaines espacées
d'un mois)

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap

Intervenants :

Professionnels de
l'administration
pénitentiaire.

Public visé :

Cadres responsables
d'une entité pénitentiaire

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsables de
formation :**

christine.cepede@justice.fr
05.53.98.89.19
laurence.soulie@justice.fr
05.53.98.90.35

Assistant de formation :

Damien.mesnier@justice.fr
05.53.98.90.14

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



FORMATION

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme	117
---	-----

Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée :
2 ans

Dates :
2 modules la 1^{ère} année
2 modules la 2^{ème} année

Lieu :
Faculté d'Agen
(enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :
Professeurs des universités
de Bordeaux et PAU.
Professionnels de
l'Administration
Pénitentiaire,
Personnel Énap,
Spécialistes de l'exécution
des peines,
Universitaires étrangers
Membres du conseil de
l'Europe

Public visé :
Etudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
3 ans d'ancienneté
minimum
Diplôme universitaire
niveau Master1
(Possibilité d'une VAE
préalable ou d'une VAE
acceptée par l'Université
de PAU)

**Responsable de
formation :**
François FEVRIER
Francois.Fevrier@justice.fr

Coordonnées
Ecole nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



resp

réseau
des écoles
de service
public



FORMATIONS RESP

Les ateliers du service public (ASP) 121

Pour consulter les fiches « Ateliers du service public » dans leur intégralité :
<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

SEMINAIRE CADRES DE SERVICE PUBLIC : Société inclusive : des intentions aux réalités

Présentation

Les managers du service public sont aujourd'hui confrontés, dans l'exercice même de leur management, aux enjeux de l'inclusion/exclusion par la mise en œuvre de politiques publiques associées à une évolution de la réglementation.

Les principes de l'inclusion incitent toute organisation à prendre en compte l'ensemble des différences individuelles au sein de l'organisation, rendant un collectif hétérogène plus riche car nourri de la diversité de ses composantes.

Composée d'individualités qui interagissent et s'agrègent mais aussi divisent ou différencient par le jeu même de l'établissement de « normes sociales », la société institue pourtant une « majorité et des minorités », rendant ainsi possible une marginalisation des personnes « hors norme ».

Par le jeu de l'inclusion, la société est-elle en capacité de prendre en compte toutes les différences ? Avec quelles conséquences, quels risques, quelles valeurs ajoutées ?

Dans le domaine du management des organisations, comment la prise en compte des diversités – de toute nature- dans un contexte contraint, peut-elle devenir une condition de la réussite de ce management ?

Parallèlement, en quoi la démarche d'inclusion fait-elle prendre des risques au collectif de travail ?

Date : 7 février 2019

Chef de projet : Comité de pilotage du RESP

Lieu : INP 2 Rue Vivienne 75002 Paris

Date limite inscription : 15 janvier 2018

Public visé : Cadres des fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n°1 et 30 : Le bouc émissaire, un indicateur pour orienter son management

Présentation

Le phénomène du bouc émissaire est un processus inévitable en institution. Il se développe au cours d'étapes repérables qui peuvent être extrêmement préjudiciables pour les individus, le collectif et les missions du service. Ainsi, il dit des choses sur les processus visibles (de stigmatisation, d'exclusion, de substitution) et plus discrets (les rivalités mimétiques, les antagonismes réels et les tabous institutionnels).

Pour le manager, en faire un indicateur de l'état psycho-social de son service lui permet de le comprendre et de le piloter dans l'articulation du bien-être des agents, des valeurs et de la mission institutionnelle. En repérant les mécanismes à l'œuvre, il intervient à certains moments clés, selon des leviers clairement identifiables : le phénomène du bouc émissaire peut alors devenir un outil managérial éthique.

Date 1^{ère} session : Du 6 au 8 mars 2019 (9h30-17h00)

Ecole organisatrice: IRA de Metz

Date limite d'inscription : 8 février 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

Date 2^{nde} session : Du 9 au 11 octobre 2019 (9h30-17h00)

Ecole organisatrice: ENPJJ

Date limite d'inscription : 13 septembre 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 2 : Le phénomène sectaire et son impact dans notre société : prévenir, accompagner et agir

Présentation

Le phénomène sectaire est un sujet de société dont l'ampleur est encore mal mesurée mais dont la perception s'est fortement accrue au sein de la population française (Ipsos/SIG 2010). En effet, près de 15 millions de Français disent avoir été personnellement contactés par une secte ou l'un de ses membres dont 15 % plusieurs fois. Un Français sur 5 connaît dans son entourage familial, amical ou professionnel une ou plusieurs personnes qui ont été victimes de dérives sectaires.

Que ce soit dans les secteurs de la vie économique de la vie professionnelle ou dans le domaine de la santé, la spécificité du processus d'emprise sectaire est extrêmement complexe. Donner une meilleure compréhension aux agents des services publics (professionnels de la santé, de la justice, du secteur économique et financier, des services d'enquêtes de la police comme de la gendarmerie, les enseignants, les travailleurs sociaux) de cette problématique est un enjeu d'importance pour :

- Repérer les situations à risque de dérives sectaires ;
- Favoriser l'écoute des victimes ou de leurs proches et détecter les mécanismes d'emprise ;
- Proposer des réponses adaptées et articulées pour limiter les risques et accompagner les victimes.

Date : 11 et 12 mars 2019 (9h-17h)

Ecole organisatrice : EHESP

Date limite d'inscription : 08/02/2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

ASP n° 4 : l'éthique de la responsabilité au cœur de la décision managériale

Présentation

Socio-éthique, bioéthique, éthique communicationnelle, l'éthique envahit le langage. Dans le champ du travail, elle est généralement traduite dans des codes déontologiques. Technicité et compétences ne suffisent pas. Il faut aussi une éthique à laquelle accrocher le fondement de l'action.

Les managers de service public, détenteurs d'une portion de la puissance publique, sont responsables du respect par les agents des valeurs et normes républicaines qui sous-tendent la relation à l'usager-citoyen. Il leur appartient de les faire vivre à l'épreuve du quotidien.

L'exercice de responsabilités managériales impose un comportement fondé sur les valeurs du service public. Il peut utilement s'appuyer sur le concept de l'éthique de la responsabilité.

Date : Du 20 mars (14h) au 22 mars 2019 (15 h30)

Ecoles organisatrices : ESENE SR, EOGN, ENPJJ

Date limite d'inscription : 16 février 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 5 et 35 : Management des équipes et gestion des conflits

Présentation

La difficulté et la diversité des situations rencontrées, le stress, la pénibilité des missions ainsi que les différentes personnalités constituant les équipes de travail, génèrent des tensions. Peuvent alors survenir des conflits retentissant sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable de service se trouve à l'articulation des situations conflictuelles diverses. En qualité de manager, il doit pouvoir assumer un rôle de médiateur au sein de son équipe. De même sa fonction d'encadrant implique qu'il sache réguler les antagonismes et désaccords qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence : tout d'abord une analyse introspective, c'est-à-dire notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés, ensuite une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des situations possibles.

Date 1^{ère} session : Du 21 mars (9h) au 22 mars 2019 (17h)

Ecole organisatrice: Ecole Nationale des Greffes

Date limite d'inscription : 31 décembre 2018

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

Date 2^{nde} session : Du 24 octobre à (9h) au 25 octobre 2019 (17h)

Ecole organisatrice: Ecole nationale des greffes

Date limite d'inscription : 31 mars 2019

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n° 6 : Management et systèmes de valeurs : développer sa flexibilité comportementale

Présentation

Sous la forme d'un jeu de société par équipes, les participants identifieront (individuellement et collectivement) leurs systèmes de valeurs préférentiels, les systèmes de valeurs qui les confrontent, et expérimenteront des situations de négociations entre différents systèmes de valeurs individuels et collectifs

Par des jeux de rôles, les participants comprendront quelle posture managériale est la plus adaptée dans des situations de conflits de valeurs individuels ou collectifs et des processus de changement.

Date : Du 21 au 22 mars 2019 (9h30-17h00)

Ecoles organisatrices : IRA de Metz, IRA de Bastia

Date limite d'inscription : 2 mars 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°7 : Réinventer les territoires : jeunes et institutions pour un défi commun

Présentation

La jeunesse serait absente de la vie publique : voilà qui interpelle les partenaires institutionnels (Etat, collectivités territoriales, associations...). Entre mythes, clichés et stéréotypes, les jeunes font généralement l'objet de représentations et d'un discours qui les dévalorisent ou a minima les posent comme un problème à résoudre dans la société actuelle. Les politiques publiques nationales et locales qui s'en nourrissent occultent leurs capacités d'innovation, leurs forces de proposition et leurs facultés de mobilisation.

Les jeunes ont un rôle à part entière à jouer dans le développement des territoires. Du fait de leur défiance vis-à-vis des institutions, absents des lieux d'expression traditionnels (conseils de quartiers, centres sociaux...), leur image, véhiculée notamment par le prisme médiatique, génère du désarroi et de l'incompréhension alors même que leurs engagements, leurs valeurs sont insuffisamment analysées (interrogées ?) dans la construction de l'action publique.

Passer de « faire pour les jeunes » à « faire avec les jeunes » a une forte incidence sur la posture de chacun et demande de bousculer nos représentations et nos organisations.

Comment réadapter les politiques publiques aux problématiques des jeunes ? Comment coopérer pour une action publique fondée sur une lecture plus juste de la réalité de la jeunesse aujourd'hui ?

C'est tout l'enjeu de cet atelier que nous proposons à des acteurs de terrain bien décidés à agir et à retrouver du sens.

Date : Présentiel : Du 25 mars (14h) au 27 mars (12h)

Distanciel : A caler dès l'inscription des participants 2 x 3h

Ecoles organisatrices : INSET NANCY, INSET DUNKERQUE, ESENESE, CREPS, ENPJJ

Date limite d'inscription : 22 février 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

ASP n° 8 : accompagner les personnels victimes d'événements traumatisants : premières démarches

Voir la fiche dans ce catalogue : rubrique : « management, communication »

Présentation

Certains professionnels de manière directe ou indirecte sont confrontés à des situations potentiellement traumatisantes.

Sans se substituer aux différents professionnels qui peuvent intervenir (médecins, psychologues, assistants sociaux), l'encadrement direct doit recevoir les victimes et les témoins d'événements traumatisants. Ces entretiens nécessitent une posture professionnelle adaptée afin d'encadrer au mieux la personne victime d'événements traumatisants.

Ces entretiens sont primordiaux. Mal conduits, ils peuvent occasionner d'irréversibles dégâts dans le climat social.

Quelles sont les manifestations et les conséquences d'un trauma psychique ?

Quelles démarches mettre en place ?

Cette action de formation vise à apporter des éléments de réponse pour guider la réflexion et l'action des encadrants confrontés à ce type de problématique.

Date : Du 1er avril (14h) au 4 avril (12h) 2019

Ecole organisatrice : ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (ENAP)

Date limite d'inscription : 08 février 2019

Public visé : Agents des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale
en situation managériale (cadres A ou non)

<http://www.resp-fr.org>



Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 9 : LES ADDICTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL- dans la fonction publique. Posture Managériale et Prévention

Présentation

La prise de substances psycho-actives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents. Elle favorise notamment la survenue des accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe.

Tout encadrant en situation de responsabilité de la gestion des ressources humaines doit pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

Date : Du 4 avril (9h) au 5 avril 2019 (17h)

Ecole organisatrice : ENG

Date limite d'inscription : 31 décembre 2018

Public visé : cadres des trois fonctions publiques en situation managériale.

ASP n° 10 : La lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques

Présentation

Le décret 2008-371 définit la fraude comme « celle qui porte atteinte aux finances publiques en général incluant le volet du travail illégal, le volet fiscal et le volet des prestations sociales et crée la Délégation Nationale à La Lutte contre la Fraude. Cette session présente le dispositif transministériel de répression de la fraude tant au niveau national que local pour s'interroger sur son efficacité.

Date : Du 8 au 12 avril 2019

Ecoles organisatrices : Ecole nationale de la magistrature (ENM), Délégation nationale de la lutte contre la fraude

Date limite d'inscription : 12 mars 2019

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 11 : Le management stratégique de la transversalité

Présentation

Les évolutions institutionnelles et les contraintes budgétaires s'imposent aux organisations publiques dans un environnement caractérisé par l'individualisme, l'incertitude, l'interdépendance. La performance publique dépend fortement de la capacité à réinventer processus, modes opératoires, et relations favorisant la mise en œuvre des projets en optimisant les collaborations avec toutes les parties prenantes. Le management par la transversalité engage les organisations publiques dans une véritable dynamique de coopération et un fonctionnement réticulaire pour gagner en agilité afin répondre à ces enjeux. Il induit un changement de posture des équipes de direction et les incite à développer leurs capacités d'anticipation, à instaurer un esprit et des pratiques coopératifs, à ré-envisager la place de l'utilisateur dans la production du service public, à travailler à la souplesse de l'organisation.

Date : Du 23 au 25 avril 2019 (9h-16h30)

Ecoles organisatrices : INET, ENA

Date limite d'inscription : 13 mars 2019

Public visé : Cadres supérieurs des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

ASP n° 12 : Manager la transformation par l'intelligence collective

Présentation

Nos structures et nos modes d'action organisés hier pour assurer les services publics sont aujourd'hui questionnés afin de garantir une qualité de prestation dans une logique d'efficacité. Face aux changements que nous vivons, nous avons quelques fois tendance à faire du « neuf » avec du « vieux ». Autrement dit, répondre aux nouvelles exigences de notre environnement en conservant les mêmes habitudes, qu'elles soient techniques ou managériales.

Les changements peuvent alors être vécus comme « faire plus avec moins » avec toutes les frustrations et le sentiment de subir un environnement de plus en plus contraignant.

Accompagner le changement nécessite donc d'accompagner la transformation, c'est-à-dire questionner nos représentations afin de réinventer des modèles de fonctionnement adaptés.

L'intelligence collective est une des réponses qui peut nous permettre de faire vivre la transversalité dans nos organisations pyramidales et de relever les défis posés par les évolutions du service public.

Date : Du 24 au 26 avril 2019 (9h-17h)

Ecole organisatrice : ENPJJ

Date limite d'inscription : 1 mars 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la Sécurité sociale

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°14 et 28 : le courage en management

Présentation

Le courage managérial est particulièrement attendu des managers en situation de changement. Or, c'est justement lors des changements que le manager est le plus insécurisé. Comment renforcer son influence en interne par la mobilisation des leviers efficaces du courage managérial.

Date 1^{ère} session: Du 23 au 24 mai 2019 (9h30 -17h)

Ecole organisatrice : IRA de Nantes

Date limite d'inscription : 22 Avril 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

Date 2^{nde} session: Du 3 au 4 octobre 2019 (9h30 -17h)

Ecole organisatrice : IRA de Nantes

Date limite d'inscription : 22 Avril 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

ASP n° 17 : la lutte contre les discriminations : un enjeu pour le service public

Présentation

En raison même de la diversité de ces critères (l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales...) et de la complexité des situations professionnelles, les administrations sont confrontées aux discriminations, qu'elles puissent exister au sein des services ou les interpeller dans l'exercice de leur activité. Cette rencontre mettra en perspective l'histoire d'une notion encore mouvante et les lieux sensibles où elle croise nécessairement les missions de service public. Responsabilité de la puissance publique et gestion du quotidien : les deux volets seront tour à tour envisagés.

Date : Du 5 juin (14 h) au 7 juin 2019 (12 h)

Ecoles organisatrices : ESENE SR, EHESP, INSET Angers, INTEFP

Date limite d'inscription : 6 mai 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 18 : journées d'intelligence collective - droit à la déconnexion... quid du secteur public ?

Présentation

Avec les outils numériques professionnels, les salariés sont de plus en plus connectés avec leur emploi pendant et en dehors des heures de travail. La frontière entre vie professionnelle et personnelle, temps de repos et temps de travail, tend ainsi à se rétrécir avec des conséquences possibles sur ces deux champs et parfois des impacts sur la santé.

Face à ce constat, la loi travail, dite loi El Khomri a instauré le droit à la déconnexion depuis le 1er janvier 2017. Dans le secteur public, quelques structures commencent à s'emparer de la question. Cadre juridique, enjeux managériaux, conséquences en termes de qualité de vie au travail... Tous ces points seront abordés au cours de deux journées d'ateliers en intelligence collective afin d'élaborer un plan d'actions transposable dans son organisation.

Date : Du 6 au 7 juin 2019 (10h à 16h30)

Ecole organisatrice : INSET NANCY

Date limite d'inscription : 10 mai 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale.

ASP n° 19 : Les nouvelles compétences du manager dans un monde digital

Présentation

Aujourd'hui, si de nombreuses recherches et ouvrages existent sur ce thème, force est de constater l'essor de nouvelles compétences attendues chez le manager, compétences qui découlent directement de l'évolution du milieu professionnel dans un contexte de transition digitale.

Sans ces nouvelles compétences, le manager pourrait se retrouver en difficultés pour d'une part réaliser ses propres missions et d'autre part, accompagner ses collaborateurs dans un environnement en mutation.

Date : Du 13 au 14 juin 2019 (9h30-17h00)

Ecole organisatrice : IRA de Metz

Date limite d'inscription : 10 mai 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale.

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 21 : Les violences faites aux femmes au travail : Un obstacle à l'égalité professionnelle

Présentation

La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes précise la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République le 25 novembre 2017, dans la sphère de la fonction publique.

Ces engagements nous amènent à réfléchir au contexte culturel en milieu professionnel constitutif de possibles violences sexistes et sexuelles.

Ainsi, cet atelier doit permettre aux participants de remettre en question ce contexte et vise à les faire réfléchir sur les idées reçues afin de créer des conditions pérennes empêchant tout type de violences en milieu de travail.

Date : Du 17 juin (14h) au 19 juin /2019 (12h)

Ecoles organisatrices : INTEFP, EOGN, INSET d'Angers

Date limite d'inscription : 26 avril 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale

ASP n° 22 : Prévenir les risques de radicalisation : enjeux et outils pour le service public

Présentation

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Un nouveau plan national a été adopté le 23 février 2018, qui a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

Date 1^{ère} session : Du 18 au 20 juin 2019 (10h-16h) à INSET d'Angers

Ecoles organisatrices: INSET d'Angers, INSET de Dunkerque, ESENER, ENPJJ

Date limite d'inscription : 21 mai 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

Date 2^{nde} session : Du 4 au 6 décembre 2019 (10h-16h) à INSET de Nancy

Ecoles organisatrices: INSET d'Angers, INSET de Dunkerque, ESENER, ENPJJ

Date limite d'inscription : 6 nov. 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 23 : communiquer efficacement avec les medias

Présentation :

Assumer des responsabilités managériales nécessite aussi, dans certaines circonstances, de savoir communiquer avec les médias. La fonction publique est exposée à l'opinion et maîtriser la communication avec des journalistes est un plus pour l'image d'une direction, d'un service ou d'un ministère. Cet exercice ne s'improvise pas et un entraînement aux techniques adéquates fait partie du parcours d'un encadrant de haut niveau.

Date : Du 20 juin (9h30- 17h30) au 21 juin 2019 (9h00 – 16h30)

Ecole organisatrice : IGPDE

Date limite d'inscription : 17 avril 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

ASP n° 24 : Santé et sécurité du travailleur, la double protection d'un régime légal forfaitaire et de la responsabilité contractuelle

Présentation

A l' occasion d'un accident du travail le salarié peut-il bénéficier de la double protection d'un régime légal forfaitaire et de la responsabilité contractuelle ? Cette session s'interroge sur les domaines d'intervention respectifs des règles de la protection sociale et de l'obligation de sécurité de l'employeur.

Date : Du 27 au 28 juin 2019

Ecole organisatrice: Ecole nationale de la magistrature (ENM)

Date limite d'inscription : 27 mai 2019

Public visé : cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

ASP n° 25 : Gestion et communication de crise

Présentation

Face à la récurrence et la complexité des situations de crises actuelles, la nécessité de se préparer à la gestion de celles-ci constitue un enjeu pour les institutions et organisations. Que ces situations soient d'origine naturelle, technologique ou humaine, elles appellent une mobilisation et une coordination efficaces de la part de tous les acteurs concourants à la sécurité.

C'est pourquoi cette formation propose d'étudier les fondements d'une situation de crise et du management stratégique. Avec une approche pluridisciplinaire, elle offre l'opportunité aux apprenants d'acquérir des compétences leur permettant de mieux faire face, tous ensemble, aux situations de crise de demain.

Date : Du 10 (10h) au 12 septembre 2019 à (16h)

Ecoles organisatrices : ENSOSP, ENSP, EHESP

Date limite d'inscription : Vendredi 28 juin 2019

Public visé : Tout cadre des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale professionnellement impliqué dans cette discipline.

<http://www.resp-fr.org>

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 26 : Le racisme et l'antisémitisme : enjeux contemporains

Présentation

Cette session vise à mieux cerner les notions de racisme et d'antisémitisme, à s'interroger sur la diversification de leurs manifestations, sur leurs causes, à rappeler les principes énoncés tant par les instruments internationaux que par les dispositions internes, et à mettre en perspective l'arsenal juridique existant avec les politiques publiques de prévention et de lutte instaurées contre les actes à caractère raciste ou antisémite.

Date : Du 23 au 25 septembre 2019

Ecole organisatrice : Ecole nationale de la magistrature (ENM)

Date limite d'inscription : 23 août 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale.

ASP n° 27 : Intégrer les medias sociaux dans sa pratique professionnelle

Présentation

Les services publics et leurs agents sont impactés par le développement des médias sociaux, véritable fait de société. Si ces derniers présentent indéniablement des aspects positifs et favorisent la construction de nouvelles compétences en termes de communication et d'échanges interpersonnels, ils impliquent aussi une veille attentive afin que l'image et les valeurs du service public soient préservées (e-réputation).

La question des médias sociaux est vaste et couvre de nombreux champs dont : l'usage social, les aspects juridiques et éthiques, les aspects « sécurité » prévention des risques et dérives qui seront tour à tour abordés.

Date : Du 30 septembre (10h) au 1^{er} octobre 2019 (15h30)

Ecole organisatrice : ESENE SR

Date limite d'inscription : 6 septembre 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale, Chargés de communication, Chefs de projet, conseillers formation.

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 31 : Les personnes transgenres, des représentations à l'accompagnement

Présentation

« Les comportements féminins et masculins stéréotypés restent la référence dans le monde du travail comme dans les autres sphères sociales ». Cependant les personnes transgenres ou transidentitaires qui ont choisi de s'engager dans un parcours de transition, peuvent s'écarter de ces normes.

Le renforcement des valeurs d'égalité et de non-discrimination sont les piliers des services publics. Le Défenseur des droits souligne combien inclure les critères de l'identité de genre dans la politique de lutte contre les discriminations de l'organisation est nécessaire pour prévenir la transphobie.

L'intégration dans l'équipe d'un collègue, d'un employé, l'accompagnement social d'un adolescent en transition, l'accueil du public sont autant de situations pour lesquelles les fonctionnaires sont en première ligne et doivent être en mesure d'offrir un service public adapté et non-discriminant.

Date : Du 10 au 11 octobre 2019

Ecole organisatrice : INSET NANCY

Date limite d'inscription : 15 septembre 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publics et de la sécurité sociale

ASP n° 32 : Dialogue social en période de changement

Présentation

Les lois Auroux, adoptées en 1982, ont contribué à institutionnaliser le dialogue social et à donner une place centrale, dans ce dialogue, aux organisations syndicales. Plusieurs réformes ont ouvert le dialogue social dans la fonction publique et notamment la loi du 5 juillet 2010. Dans un contexte économique visant la diminution de la dépense publique et caractérisé par les restructurations, fusions, mutualisations voir disparition, les services publics sont confrontés à des réformes successives (de la RGPP à CAP 2022) qui impliquent des réorganisations des services dans leurs périmètres d'intervention, missions, et activités. Celles-ci concernent tant les emplois que les implantations géographiques et bouleversent les conditions du travail et de travail des agents.

Le dialogue social est-il un obstacle au changement ou une clé pour optimiser le changement ?

Date : Du 14 octobre (14h) au 16 octobre 2019 (12h)

Ecole organisatrice : Institut national du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)

Date limite d'inscription : 13 septembre 2019

Public visé : Cadres des 3 fonctions publiques et de la sécurité sociale

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n° 34 : Laïcité : comment la faire vivre ?

Présentation

Une circulaire émanant du ministère de la décentralisation et de la fonction publique en date du 9 avril 2015 a posé le principe d'une formation à la laïcité pour tous les agents de l'Etat et dans toutes les écoles de service public.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, trente ans après la loi du 13 juillet 1983 actualise et complète les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires en matière d'obligation de neutralité et de respect du principe de laïcité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

On le voit, les tragiques événements que la France a connus depuis 2015 ont remis la laïcité au centre des débats sur les valeurs qui fondent le service public, avec nombre de crispations, de difficultés d'appréhension et de questions.

Date : Du 21 octobre (10 h) au 22 octobre 2019 (15 h 30)

Ecoles organisatrices : ESENER, INSET Nancy, ENPJJ

Date limite d'inscription : 20 septembre 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale

ASP n° 37 : Violences et agressivité des usagers : adapter l'organisation

Présentation

Les professionnels des services publics sont confrontés aux violences des usagers qui peuvent prendre des formes et des intensités diverses.

Tenter d'en identifier les causes structurelles peut permettre un travail sur les réponses à apporter au phénomène.

Cette violence ne doit pas être banalisée mais prise en compte par l'institution pour adapter son organisation.

Date : Du 18 au 19 novembre 2019

Ecole organisatrice : Ecole nationale supérieure de la police

Date limite d'inscription : 18 octobre 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la sécurité sociale

Les ateliers du service public (ASP)

ASP n°38 : L'approche interculturelle : un enjeu pour le service public

Présentation

Un des enjeux du service public est de faciliter l'égalité d'accès à l'ensemble des services à toutes les populations. Beaucoup de professionnels sont confrontés dans leurs missions à cet enjeu et viennent questionner ce rapport à l'Autre dans leurs pratiques. L'approche interculturelle renvoie à la notion d'altérité mais aussi à celle d'interaction. Acquérir une compétence interculturelle n'est pas de l'ordre de la technicité mais bien de l'ordre du cheminement, d'un processus qui réinterroge sa propre posture de professionnel et son système de valeurs. Cette démarche suppose donc un « effort », tant du professionnel que de l'utilisateur, et permet de construire des points de repères pour des pratiques professionnelles plus adaptées. Elle permet également de donner davantage d'aisance face aux différents publics accueillis, en réinterrogeant sa posture d'agent public.

Date : Du 19 au 21 novembre 2019 (14h-16h)

Ecoles organisatrices : INSET d'ANGERS, ENPJJ, ESENER

Date limite d'inscription : 22 octobre 2019

Public visé : Cadres des trois fonctions publiques et de la Sécurité Sociale



ENM
ÉCOLE NATIONALE
de la MAGISTRATURE

FORMATIONS ENM

Penser et aménager la peine	137
Victimes et procès pénal	138
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge	139
Le traitement judiciaire du renseignement	140
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	141
L'application des peines pour les mineurs	142
Les dérives sectaires	143
Crimes de sang, crimes de sexe	144
La prison en question	145
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	146
Les 3 monothéismes	147
Actualité du droit de la peine	148
Psychiatrie et justice pénale	149
Mesures de sûreté et dangerosité	150
La désistance	151
La justice pénale internationale	152

Penser et aménager la peine

Les magistrats du siège pénal, les juges de l'application des peines, les parquetiers spécialisés et les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire continuent de travailler au développement des mesures d'aménagement de peine en dépit des attentes paradoxales de la société sur la question. Cette formation vise à réactualiser les connaissances juridiques des participants sur le droit de l'application des peines. Elle offre un espace d'échanges et de réflexion sur les dispositifs d'insertion et modes de prise en charge développés par l'administration pénitentiaire et sur les articulations justice-santé en matière d'obligation de soins. Enfin, le placement sous surveillance électronique, en constant développement, est également étudié.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation a pour objectif de permettre aux participants de :

- actualiser leurs connaissances juridiques sur le droit de l'application des peines en perpétuelle évolution;
- identifier les nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière d'aménagement des peines en fonction de l'actualité et de la jurisprudence en matière d'application des peines.

Eléments du contenu

Cette action de formation qui favorise les échanges pluridisciplinaires permet aussi de repérer les expériences innovantes, de valoriser les modalités de travail partenarial dans le respect des compétences et des attributions de chacun et d'interroger le sens de l'aménagement de peine tant pour la justice pénale que dans les parcours individuels des condamnés.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations

Nombre de places : 15 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 11/03/2019 au
15/03/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Victimes et procès pénal

La victime a pris une place croissante dans l'évolution juridique avec la consécration d'un droit des victimes dans les politiques publiques mais aussi dans la représentation même de la justice pénale. Parties au procès, les victimes bénéficient d'un véritable statut leur conférant des droits tout au long de la procédure depuis le dépôt de plainte jusqu'à l'exécution de la peine. Des dispositifs spécifiques permettant de leur garantir l'indemnisation la plus complète, rapide et efficace ont également été mis en place. De même, des mesures d'accompagnement et de soutien pouvant aller jusqu'à une prise en charge globale peuvent leur être proposées notamment par un secteur associatif actif et diversifié. Pour autant, les victimes connaissent-elles et exercent-elles effectivement ces droits et ces mesures ? La réponse judiciaire correspond-elle à leurs attentes ? Quel est l'impact juridique et concret de la création du juge délégué aux victimes ? Que recouvrent les notions de reconnaissance ou de restauration, évoquées par les victimes ? Comment concilier, dans un fragile voire impossible équilibre, la réponse aux douleurs et souffrances des victimes et le respect du droit des auteurs présumés d'infractions ? La victime peut-elle être placée au cœur de la justice pénale ? Cette formation vise à apporter des éléments de réponse à ces questionnements si légitimes

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette session est de permettre aux agents, à la lumière de la Directive du 25 Octobre 2012, de :

- repérer les problématiques liées à la place de la victime dans la procédure pénale, notamment en termes de droits et d'assistance,
- identifier les politiques publiques d'aide aux victimes mises en place dans les différents Etats membres de l'Union Européenne.

Il s'agira, dans cette perspective, de traiter la question dans toutes les phases de la procédure pénale, de l'enquête à l'exécution de décision, en passant par le procès.

Eléments du contenu

Cette session de formation visera à présenter les aspects juridiques et techniques d'une meilleure prise en compte des victimes d'infractions pénales et des mécanismes de réparation de leurs préjudices. Mais elle s'intéressera également aux interrogations sociales plus larges que suscite la place des victimes dans la justice pénale, éclairées par des approches historiques, sociologiques ou psychologiques. Elle sera constituée par des interventions de magistrats, experts, universitaires, représentants du monde associatif français et étrangers et par les échanges pluridisciplinaires entre les participants.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations

Nombre de places : 10 places

Durée :
3 jours

Date :
Du 18/03/2019 au
20/03/2019

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**
[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène.
- identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente.
- développer et s'appropriier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Dates :

Du 25/03/2019 au
29/03/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Le traitement judiciaire du renseignement

La possibilité d'inclure, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis par les services de renseignement, est une nécessité qui apparaît clairement dans de nombreux contentieux, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, d'infractions financières ou même d'infractions plus classiques. Au-delà de l'utilisation immédiate de ces informations en procédure, le "stockage" du renseignement afin d'effectuer des recoupements et, en tous cas, en vue d'une utilisation différée pose également question pour l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, si la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a permis d'organiser et de réglementer le fonctionnement des services de renseignement, soumettant les techniques d'accès à l'information utilisées au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), le fonctionnement concret des services de renseignement reste parfois méconnu.

Cette session permettra d'identifier les "bonnes pratiques" en matière d'intégration et d'utilisation du renseignement et ce à tous les stades de la procédure.

Objectifs pédagogiques

Cette session a pour objectifs de :

- Repérer les textes applicables et la jurisprudence en la matière ;
- Identifier les différents acteurs du renseignement (services du ministère de la défense, de l'intérieur, de la justice mais aussi des finances et acteurs agissant à l'étranger) ;
- Utiliser, à tous les stades de la procédure, les "bonnes pratiques" en matière de renseignement.

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges enrichis par la diversité des participants.

Nombre de places : 10 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 08/04/2019 au
10/04/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

Acteurs du
renseignement,
enquêteurs et
magistrats

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**
Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération.

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 10 places

Durée :

3 jours

Dates :

Du 08/04/2019 au
10/04/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

L'application des peines pour les mineurs

Depuis 2005, les juges des enfants exercent toutes les compétences en matière d'application des peines pour les mineurs condamnés. Le droit des mineurs a fait l'objet d'évolutions majeures. Cette formation vise à permettre aux participants de comprendre ces évolutions et d'en tenir compte.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- dresser un bilan de l'exercice des compétences des juges des enfants
- actualiser les connaissances procédurales et techniques des participants,
- identifier les spécificités applicables aux mineurs notamment dans la coordination des interventions judiciaires, des services de la PJJ et de l'administration pénitentiaire,
- favoriser la réflexion sur la place du post-sentenciel dans la fonction de juge des enfants et sur la cohérence de la prise en charge des mineurs délinquants.

Éléments du contenu

Les échanges professionnels pluridisciplinaires et les approches croisées des magistrats, membres de la PJJ et de l'administration pénitentiaire participants sont au cœur de cette action de formation.

Les questions techniques liées à la compétence territoriale des juges des enfants (qui peuvent être tous concernés qu'ils aient ou pas un EPM dans leur ressort) et à la répartition des rôles entre JAP et juge des enfants en application de l'article 20-9 de l'ordonnance du 2 février 1945 seront également abordées au cours de cette session.

Modalités pédagogiques

Des travaux en ateliers sur des cas pratiques permettent d'améliorer les compétences de tous.

Nombre de places : 10 places

Durée :

3 jours

Date :

Du 15/05/2019 au
17/05/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

Divers (co-organisation
ENM et ENPJJ)

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Les dérives sectaires

Gardien de la liberté individuelle et protecteur de la personne contre toute sujétion physique ou psychologique, le magistrat est au cœur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Confronté, dans l'exercice de ses fonctions, à une affaire qui présente un contexte sectaire, il a besoin de clefs de lecture pour prendre une décision adaptée.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Son rôle et sa mission s'inscrivant dans une réponse institutionnelle élargie, cette session, qui accueille des participants de divers horizons professionnels, poursuit un double objectif :

- acquérir ou approfondir ses connaissances théoriques et techniques présentées de façon structurée : les "fondamentaux" (notion de "dérives sectaires", textes juridiques, acteurs de la lutte et de la prévention), la parole des experts, les contentieux (civil et pénal), ainsi que des thèmes d'actualité.
- débattre autour de questionnements communs aux nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires.

Modalités pédagogiques

Privilégiant les conférences-débats, cette session doit permettre aux magistrats d'enrichir, par une approche pluridisciplinaire, nationale et internationale, leur propre réflexion et de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées en ce domaine.

Nombre de places : 10 places

Durée :

4 jours

Date :

Du 21/05/2019 au
24/05/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs.

Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 03/06/2019 au
07/06/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en terme de peine.

Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Dates :

Du 17/06/2019 au
21/06/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

Eléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

Nombre de places : 20 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 24/06/2019 au
28/06/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Les 3 monothéismes

Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

Eléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques. Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

Nombre de places : 15 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 23/09/2019 au
27/09/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A déterminer

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giroux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giroux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Actualité du droit de la peine

Cette formation se propose de présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine.

Objectifs pédagogiques

La session aura pour objet d'éclairer les participants sur la mise en œuvre des textes récents et les enjeux en termes de réinsertion et de prévention de la récidive.

Un focus permettra également d'appréhender les nouvelles méthodes de travail de l'administration pénitentiaire et les enjeux de l'évaluation des personnes placées sous-main de justice notamment au regard des règles européennes de probation.

Éléments du contenu

Présentation des travaux de recherche sociologique et criminologique intéressant l'exécution et l'application des peines

Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques par le biais de tables rondes.

Nombre de places : 75 places

Durée :

2 jours

Date :

Du 07/10/2019 au
08/10/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions
d'admission / Pré
requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel
Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Psychiatrie et justice pénale

Le principe de la responsabilité pénale impose, qu'en cas de doute, la justice soit éclairée par la médecine, et en particulier par la psychiatrie, sur l'existence et la portée de troubles psychiques qui ont pu altérer ou abolir le discernement de la personne.

La psychiatrie contribue également à la réflexion sur les modalités de la peine et les éventuelles mesures de sureté à prendre dans les situations les plus complexes.

A partir d'une meilleure connaissance des troubles psychiques, des structures et de l'organisation des soins psychiatriques en France, cette action de formation aborde les principales questions thérapeutiques, expertales, criminologiques, pénitentiaires, victimologiques de la matière.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

La formation vise à favoriser l'approfondissement de la réflexion sur les problématiques communes auxquelles sont confrontés les professionnels du soin et de la justice

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques et techniques actualisées, des pistes de réflexions et permettront de mieux cerner la notion de trouble psychique. Cette session ouverte à un large public incluant des médecins psychiatres doit également permettre des échanges professionnels pluridisciplinaires lors des débats.

Nombre de places : 10 places

Durée :

5 jours

Date :

Du 14/10/2019 au
18/10/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

Conditions d'admission /**Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Mesures de sûreté et dangerosité

Les mesures de sûreté diffèrent des peines parce qu'elles n'ont pas de but rétributif : sans connotation morale, elles ne cherchent pas à punir le délinquant pour ce qu'il a fait, mais à remédier à son état dangereux et à protéger la société des infractions futures que cet état rend probable.

La volonté de contrôler les personnes considérées comme dangereuses après l'exécution de la peine a incité le législateur à adopter ces dernières années des lois prévoyant la création de dispositifs qu'il a qualifiés de mesures de sûreté : ainsi la loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales a créé la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile et la loi n°2008-174 du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté a instauré la surveillance et la rétention de sûreté.

Ces lois ont complexifié le droit positif.

Objectifs Pédagogiques et Eléments du contenu

Cette formation vise à :

- éclairer les participants sur les fondements des mesures de sûreté
- analyser le domaine ainsi que le régime de chacune de celles-ci.

Modalités pédagogiques

Session mêlant exposés théoriques et approche pratique des mesures de sûreté, et incluant la visite d'un centre national d'évaluation.

Nombre de places : 10 places

Durée :

4 jours

Date :

Du 15/10/2019 au
18/10/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

Nombre de places : 15 places

Durée :

3 jours

Date :

Du 06/11/2019 au
08/11/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

La justice pénale internationale

Consacrée au thème de la justice pénale internationale, cette formation aborde l'actualité du droit pénal international dans sa richesse et sa complexité, et met en évidence les enjeux liés aux grands procès internationaux contemporains.

Objectifs pédagogiques

Elle a un double objet :

- permettre l'acquisition de connaissances actualisées et un partage d'expériences de professionnels occupant des fonctions clés dans les juridictions pénales internationales.
- contribuer à la spécialisation des participants au cycle approfondi de la dimension internationale de la justice (CADIJ).

Éléments du contenu

- Les crimes internationaux et le procès pénal international, riche des interactions entre Common Law et Civil Law, sont d'abord présentés du point de vue juridique, puis sous l'angle des sciences sociales.
- Un aperçu des juridictions pénales internationales dans leur diversité est ensuite proposé, en soulignant les apports des tribunaux ad hoc, des Chambres extraordinaires auprès des tribunaux cambodgiens, du Tribunal spécial pour le Liban, de la Cour pénale spéciale centrafricaine, créée en 2015, et des Chambres spécialisées pour le Kosovo, nées en 2016.
- Le jugement des crimes internationaux par les juridictions nationales est ensuite abordé.
- Il s'agira, enfin, d'analyser les attentes suscitées par la naissance de la Cour pénale internationale lors de la signature du traité de Rome en 1998 puis de son entrée en vigueur en 2002, et de réfléchir aux défis, notamment géopolitiques et procéduraux, auxquels se confronte aujourd'hui la première juridiction pénale internationale permanente de l'Histoire.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Mises en situations

Nombre de places : 10 places

Durée :

4 jours

Dates :

Du 16/12/2019 au
19/12/2019

Lieu :

ENM Paris (lieu précis à
déterminer)

Intervenants :

A préciser

Public visé :

Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**

Aucun

**Responsable de
formation :**

[joelle.giraux-
caussil@justice.fr](mailto:joelle.giraux-caussil@justice.fr)
05.53.98.90.98

Coordonnées

École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



VOYAGES D'ETUDE

Voyages d'étude.....	155
----------------------	-----

Voyages d'étude

Le département des relations internationales organise des visites d'étude dans le cadre de la formation continue des personnels pénitentiaires.

Objectifs

L'École propose aux professionnels de pouvoir bénéficier de voyages d'étude permettant :

- de découvrir des systèmes pénitentiaires étrangers
- de transposer certaines bonnes pratiques afin d'accompagner les orientations nationales et de les adapter au contexte français.

Modalités

Ces visites d'études, réalisées autour d'une problématique déterminée, font l'objet d'un appel à candidature au niveau national afin de déterminer les personnels qui pourront :

- valoriser dans leurs services les informations et bonnes pratiques obtenues
- s'appuyer sur les professionnels étrangers rencontrés.

Les frais de transports aller/retour (et frais de délais de route) de la résidence administrative au lieu du voyage d'étude sont à la charge de l'établissement/service/DISP d'origine.

Sur place, les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont à la charge de l'Enap.

Durée :
Variable

Dates :
A déterminer

Lieu :
International

Public visé :
Professionnels
pénitentiaires

Responsable de formation :
Cedric.Le-Bosse@justice.fr
05.53.98.91.26

Assistante de formation :
Marie-Jesus.Copado@justice.fr
05.53.98.90.93

Coordonnées
École nationale
d'administration
pénitentiaire
440 avenue Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98



Catalogue de la formation continue 2019

 Les **PRESSES** de l' **Énap**

Maison d'édition de l'École nationale d'administration pénitentiaire
publiant des ouvrages sur le champ pénitentiaire et criminologique

assurent la conception et la publication d'ouvrages de trois collections
sur le champ pénitentiaire criminologique



Flashez-moi pour
accéder à la
BOUTIQUE EN LIGNE

<http://presses.enap.justice.fr/fr-la+boutique.html>

 **Énap**
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Énap - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
www.enap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.enap.intranet.justice.fr>

Mise à jour : novembre 2018